

159^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Le mercredi 9 décembre 2009 à Neuchâtel

Présidence: M. Vincent Genzoni
Vice-présidence: La pasteure Yvena Garraud-Thomas

Presse: Chargée de l'information et de la communication:
Mme Catherine Lüscher
RTN 2001:
L'Express et L'Impartial:
"Passerelles":
Canal Alpha:
La Vie protestante: M. Pierre-Alain Heubi

Députés à voix consultatives:

Armée du Salut: M. Timothée Houmard
Eglise catholique chrétienne: Mme Françoise Schetty
Eglise catholique romaine: Abbé Gilles Gaschoud
Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard:
Fédération Évangélique Neuchâteloise: M. Olivier Favre

40 députés sont présents ainsi que 5 suppléants.

A 8h17, **le président** ouvre la 159^e session du Synode et passe la parole au Pasteur Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, pour la prière.

Le président rappelle les modalités d'usage pour le déroulement de la session.

Il informe que les prochains Synodes auront lieu le **9 juin 2010** dans la paroisse du Val-de-Travers et le **8 décembre 2010** dans celle du Joran.

Le culte de consécration est fixé au dimanche **24 octobre 2010** dans un lieu qui reste à définir.

Le président demande si quelqu'un s'oppose à l'ordre du jour tel que proposé.

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, demande que, quel que soit l'état d'avancement du Synode, la motion de la paroisse soit traitée ce jour.

Comme il n'y a pas d'opposition, **le président** procède au vote du changement éventuel de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'il manque le point f dans l'élection complémentaire, à savoir, un membre ministre pour la Commission d'examen de la gestion.

Au vote, la modification éventuelle de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires
 - a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)
 - b) Conseil synodal (2 membres laïcs et 1 membre ministre)
 - c) Commission de consécration (1 président, 2 membres ministre et 1 membre laïc)
 - d) Synode missionnaire (1 suppléant)
 - e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
 - f) Commission d'Examen de la gestion (1 membre ministre)
3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Budget 2010
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - examen du budget 2010
5. Rapport d'information n°1 du Conseil synodal sur l'avenir des facultés de théologie, puis, allocution du Pr. Philippe Terrier, vice-recteur de l'Université

11h15 Culte à la Collégiale par la pasteure Delphine Collaud

13h30 Reprise des débats

6. Mise en ligne du site internet de l'EREN et présentation de l'étape suivante par Béatrice Perregaux-Allisson
7. Rapport n°2 du Conseil synodal sur les pistes visant à aider les paroisses à établir des contacts avec les nouveaux membres
8. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la politique de placement des fonds de la Caisse centrale
9. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la politique de diaconie de proximité
10. Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'envoi du bordereau de la contribution ecclésiastique à tous les protestants
11. Rapport n°6 du Conseil synodal sur un concept de formation visant à faciliter la mise en œuvre des Visions Prospectives II
12. Rapport d'information n° 7 du Conseil synodal sur la restructuration des services cantonaux
13. Rapport n° 8 du Conseil synodal sur la motion "Pour un échange d'idées plus performant"
14. Rapport n° 9 du Conseil synodal sur la création d'entreprises éthiques, dans un but lucratif
15. Rapport d'information n° 10 sur les cibles Terre Nouvelle
16. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

Le président passe au point

**1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
Nouveaux / Nouvelles député(e)s:**

Le président informe que trois personnes ont été élues député par leur paroisse ou Centre cantonal respectifs et qu'il s'agit de valider ces élections.

M. Jacques Péter, député laïc, paroisse du Joran

Le pasteur Daniel Wettstein, député ministre, Centre cantonal Théologie, Education et Formation

M. Gérard Berney, député ministre, Centre cantonal Aumôneries

Le président procède au vote.

Au vote, les élections complémentaires sont validées à l'unanimité.

2. Élections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)

Il n'y a pas de candidats pour ces postes

b) Conseil synodal (2 membres laïcs et 1 membre ministre)

Le président informe que Mme Claire-Lise Mayor Aubert est candidate laïque.

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, présente la candidate en résumant le document que les députés ont reçu. Mme Claire-Lise Mayor Aubert est mariée, mère de trois enfants et habite Neuchâtel. Elle a suivi son instruction religieuse à Bôle, où elle s'est investie dans la jeunesse paroissiale et notamment pour l'école du dimanche. Elle a fait partie du Conseil paroissial et de lieu de vie de la Collégiale, et, dès EREN 2003, du Conseil paroissial de Neuchâtel. Elle est également membre de la Commission de consécration. Après son diplôme d'infirmière, elle a fait des études de droit, et a obtenu son brevet d'avocat en 1990. Elle a fonctionné comme juge suppléante au Tribunal de La Chaux-de-Fonds jusqu'en 2007, puis au Locle, tout en étant avocate indépendante. Mme Mayor Aubert a toujours pris à cœur les tâches qui lui ont été confiées et n'a pas peur des difficultés. Mme Donati recommande d'accepter Mme Mayor Aubert comme conseillère synodale.

Mme Claire-Lise Mayor Aubert, précise qu'elle n'a pas eu besoin de jouer des coudes pour se présenter devant le Synode de ce jour. Lorsqu'elle a dû réfléchir pour noter ses motivations, sa première réaction était qu'elle aimait son Eglise, qu'elle y avait été élevée et y avait grandi. C'est en elle qu'enfant, elle a réussi à traverser des doutes, de grandes exaltations, de grandes joies et quelques chagrins. L'EREN reste pour elle un lieu important, c'est la raison pour laquelle elle accepte aujourd'hui de la servir. L'Eglise de son enfance comptait 80% de protestants dans le Canton, aujourd'hui, elle ressemble à l'Eglise des premiers chrétiens, d'où l'importance de dire son identité et de s'ouvrir aux autres. Certains changements ont déjà été entrepris et elle désire continuer avec ferveur, détermination et quelques craintes aussi vu l'ampleur de la tâche.

Le président demande à Mme Mayor Aubert de sortir de la salle.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote par bulletin secret.

Pendant le dépouillement, **le président** informe que chaque député a reçu un questionnaire sur l'éventuel besoin de formation des députés. Le bureau du Synode a l'intention de proposer des modules de formations selon les attentes et demandes et invite chacun à le remplir et à le rendre à Mme Annick Schneider, responsable du secteur secrétariat.

Au vote, Mme Claire-Lise Mayor Aubert est élue au Conseil synodal dès janvier 2010 par 43 voix sur 45 et 2 bulletins blancs.

c) Commission de consécration (1 président, 2 membres ministre et 1 membre laïc)

Le président informe que Mme Françoise Ducommun a donné sa démission et que la pasteure Francine Cuche est candidate ministre. Il ouvre la discussion.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, précise qu'il y a des places pour des laïcs et pour des ministres. Par conséquent, la pasteure Francine Cuche ne peut pas remplacer Mme Ducommun.

Le président répond qu'elle ne remplace pas Mme Ducommun, mais qu'il manque également 2 membres ministres pour cette commission.

Le président procède au vote par bulletin secret.

Au vote, la pasteure Francine Cuche est élue à la Commission de consécration par 45 voix.

d) Synode missionnaire (1 suppléant)

Le président informe qu'il n'y a pas de candidat

e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)

Le président informe qu'il n'y a pas de candidat

f) Conseil d'Examen de la gestion (1 membre ministre)

Le président informe qu'il n'y a pas de candidat

3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

Mme Françoise Ducommun, pour la Commission de consécration, précise qu'elle a la tâche peu évidente de présenter deux candidates qu'elle n'a vu qu'une seule fois lors de leur passage devant la Commission de consécration. Sa présentation est un complément aux documents reçus par les députés.

Mme Laure Devaux-Allisson est décrite comme une personne très ouverte, agréable à côtoyer. A l'aise dans les contacts sociaux, elle est sensible et pleine d'un humour qui est le bienvenu. La collégialité et le travail en équipe sont des éléments importants pour elle. Loyale à l'autorité de son Eglise, elle sait aussi se montrer critique, mais toujours de manière constructive. N'évitant pas les questions que lui pose sa foi dans sa vie quotidienne, elle interroge la parole de Dieu avec une intelligence acérée. Elle est clairement ancrée dans la tradition réformée et se situe explicitement dans une théologie ouverte, contextuelle et tolérante. Elle a à cœur de rendre concret et actuel le message de l'Evangile et se réjouit de relever ce défi auprès des jeunes. Les membres de la Commission de

consécration sont convaincus que c'est une chance pour l'EREN de pouvoir compter sur la collaboration d'une telle personne et recommande au Synode d'accorder à Mme Devaux-Allisson l'agrégation au corps pastoral neuchâtelois.

Le pasteur Phil Baker demande si les personnes sont présentes.

Le président excuse Mme Laure Devaux-Allisson qui ne peut être présente ce jour en raison d'un service funèbre et demande à Mme Débora Kapp de se lever. Il l'invite également à sortir de la salle après sa présentation.

Le président procède au vote.

Au vote, l'agrégation pastorale de Mme Laure Devaux-Allisson est acceptée à l'unanimité.

Mme Françoise Ducommun, pour la Commission de consécration, présente **Mme Débora Kapp** qui donne le sentiment d'être une personne sûre d'elle et très à l'aise dans les contacts humains. Son discours est ponctué de grands éclats de rire très spontanés. Elle aime les gens, la vie et sait montrer beaucoup d'empathie. Elle parvient à doser de manière optimale enthousiasme et pondération, dévouement et limite. Intéressée par les problématiques sociales et politiques, elle s'engage au nom de l'Evangile dans la construction de la collectivité. Ses lieux de ressourcement sont aussi bien l'étude des langues anciennes ou la narration biblique pour adultes que les marches dans le désert, le calme des méditations silencieuses, retraites dans le calme des couvents ou la pratique du jeûne. Elle a souvent préparé des cultes avec ses collègues tant francophones qu'alémaniques et sait faire preuve d'une grande faculté d'adaptation. Pour Mme Kapp, l'Eglise est un lieu de rencontre accueillant et chaleureux, elle investit beaucoup pour connaître le plus de monde possible, se rapprocher d'eux, découvrir leurs attentes, leur transmettre sa motivation. Les moments de partages avec elle sont toujours bienfaisants et sont des encouragements à vivre la foi au quotidien. Son honnêteté, sa compréhension et son humour sont particulièrement appréciés. Même si son engagement dans l'EREN est remis à plus tard, Mme Kapp sera assurément, le moment venu, une collaboratrice précieuse et la Commission de consécration recommande au Synode d'accepter son agrégation au corps pastoral neuchâtelois.

Le président ouvre la discussion

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, demande pourquoi la candidate demande l'agrégation alors que son engagement est remis à plus tard.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que Mme Kapp s'est intéressée à deux postes à mi-temps dans l'EREN, l'un dans la paroisse de Neuchâtel et l'autre dans un Centre cantonal. En même temps que ses postulations, elle a fait la demande de son agrégation. Les deux lieux de postulation ont donné leur accord pour un engagement, malheureusement, Mme Kapp s'est retirée pour des raisons familiales: elle a mesuré que ce n'était pas le moment de déménager dans le canton pour ses enfants adolescents. Par ailleurs, elle reste intéressée à trouver, à moyenne échéance, un poste dans l'EREN, ceci d'autant plus que son mari travaille dans le Canton de Neuchâtel.

Le pasteur Bader précise que ce n'est pas la première fois qu'une agrégation est demandée sans qu'elle soit directement associée à un travail dans l'EREN. Par ailleurs, l'agrégation est également un signe d'encouragement pour Mme Kapp de se sentir accueillie dans l'EREN.

Le président procède au vote.

Au vote, Mme Débora Kapp est agréée au corps pastoral neuchâtelois à l'unanimité.

Le pasteur Daniel Wettstein exprime une prière de reconnaissance.

Le président passe au point 4

4. Budget 2010

- **introduction du Conseil synodal**
- **commentaires de la Commission d'examen de la gestion**
- **examen du budget 2010**

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, reconnaît que la première ligne du rapport est claire: le budget 2010 présente un excédent de charges de 340'500 francs. Défendre un tel budget n'est pas une partie de plaisir, même si ce résultat est dû à des facteurs externes, sur lesquels l'EREN n'a pas de prise, tels que:

- La diminution de la contribution ecclésiastique, pour des raisons conjoncturelles.
- La diminution du subside de l'Etat, pour des raisons de crise du budget de l'Etat.
- L'augmentation des charges de la Caisse de pension, exigée par celle-ci pour son assainissement.

Mais l'EREN ne subit pas l'adversité sans réagir et lutte contre les défis qui lui sont lancés.

M. Bonanomi poursuit en donnant quelques éclaircissements:

Pour la contribution ecclésiastique, la bonne nouvelle est que l'état actuel des rentrées de la Contribution ecclésiastique des personnes physiques est en hausse par rapport à 2008. Malgré un fléchissement ces dernières semaines, on observe encore un progrès de l'ordre de 100'000 francs. Malheureusement, les personnes morales, donc les entreprises, ne sont pas aussi bien inspirées: leur contribution est actuellement en recul de quelque 200'000 francs. Au total, il y a donc moins de rentrées que l'année passée.

Le budget 2010 prédit une baisse de la contribution ecclésiastique de 700'000 francs par rapport au budget 2009. Ce chiffre énorme est dû en partie à une erreur d'appréciation au budget 2009. En effet, le budget 2009 a été fait en septembre 2008, avant la crise financière qui a commencé en octobre. C'est pourquoi le recul réel se situera plutôt aux environs de 400'000 francs.

Sans refaire l'inventaire de tous les efforts pour favoriser le paiement de la contribution ecclésiastique, il signale deux nouveautés:

Premièrement, depuis cet été, des contacts téléphoniques sont pris avec les contribuables qui ont cessé de payer leur contribution ecclésiastique. Ce travail remarquable est fait par un groupe de bénévoles sous la conduite de Mme Sandra Conne-Depezay. Les premiers résultats sont très encourageants: En effet, plus de 300 personnes ont été contactées, et la moitié d'entre elles a déjà effectué un paiement suite au contact. Le montant encaissé jusqu'à ce jour atteint près de 80'000 francs. Ce qui est réjouissant!

Deuxièmement, la visite des entreprises dans le but de les encourager à payer la contribution devient plus efficace. En effet, le travail est réparti entre les trois Eglises reconnues. En nouant des contacts par téléphone, leur nombre a fortement augmenté. A ce jour, il n'y a pas encore de retombées financières, mais M. Bonanomi est assez confiant quant aux résultats.

Le deuxième coup dur est la réduction de la subvention de l'Etat aux trois Eglises reconnues, réduction qui atteint pour l'EREN 89'000 francs. Cette mesure a été prise par le Conseil d'Etat en raison de ses problèmes budgétaires. Après avoir annoncé la mauvaise nouvelle, le Conseiller d'Etat Jean Studer a invité une délégation des trois Eglises à une entrevue. Celle-ci nous a permis d'exprimer notre grande difficulté d'accepter une telle réduction, avec arguments à l'appui.

Suite à l'entrevue, Madame Sylvie Perrinjaquet, ancienne Conseillère d'Etat et présidente de l'Eglise catholique romaine neuchâteloise, a adressé un message aux députés du Grand Conseil, leur demandant d'intervenir pour s'opposer à la réduction dans le cadre du débat qui a eu lieu la semaine dernière. Malheureusement, aucun parlementaire n'est intervenu sur ce point, et la réduction dans le budget 2010 est devenue effective.

Le troisième coup dur est l'augmentation de la part patronale de la caisse de pension, d'un montant de 120'000 francs par année. Cette augmentation a été décidée par la caisse de pension unique du Canton de Neuchâtel, à laquelle l'EREN est affiliée, pour assainir son taux de couverture. Cette augmentation est malheureusement récurrente, c'est-à-dire qu'elle se maintiendra chaque année. Dès lors s'est posé la question de savoir s'il fallait changer de caisse. Une étude de la question a malheureusement confirmé qu'un tel changement serait financièrement inintéressant actuellement. Mais l'administration de l'EREN reste attentive.

Au Synode de juin de cette année, il avait déjà été évoqué les mesures de crise, préparées pour amortir le choc financier actuel. Le détail est présenté sur la première page du document. Ces mesures entreront en vigueur en 2010, mais M. Bonanomi rappelle qu'il s'agit de mesures temporaires.

Au chapitre des mesures d'économie, certaines personnes pensaient que la sous-traitance de la gestion immobilière à Foncia-Geco apporterait des réductions de charges au niveau du Secrétariat général. Il précise que ce n'est pas le but de l'opération. L'objectif est de professionnaliser la gestion, sans augmenter les coûts. Toutefois, cette mesure influencera effectivement les comptes, à moyen terme, parce que la rentabilité du parc immobilier s'en trouvera améliorée.

Le Conseil d'Etat expliquait dernièrement que l'Etat de Neuchâtel souffre d'un problème structurel. Au vu du budget 2010, la question pourrait aussi se poser au sujet de l'EREN. L'avis personnel de M. Bonanomi est que l'EREN ne souffre pas d'un problème structurel. Alors ce budget peut-il être accepté ? Le conseil synodal est entièrement de cet avis. D'autant plus que les signaux conjoncturels s'améliorent depuis quelques semaines.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, pour la Commission d'examen de la gestion, précise que cette dernière a rencontré M. Ludovic Geiser le 4 novembre dernier pour examiner, étudier et analyser le budget qui est présenté ce jour. Comme on peut le constater, sa présentation a été améliorée avec l'apparition d'une synthèse générale appelée "Résultat résumé par département"; de deux colonnes supplémentaires de comparaison de budget, en centaines de francs et en % par rapport aux comptes 2008 et au budget 2009; de commentaires directement sous la page des chiffres ce qui en facilite l'examen. Avec ces améliorations, l'analyse et la compréhension des chiffres sont facilitées. La CEG tient à féliciter et remercier l'administration de l'EREN pour le travail fourni.

L'analyse des charges est intéressante: en excluant des comptes 2008 les 130'000 francs attribués au fonds de roulement, qui faussent l'analyse, on observe que le total des charges brutes budgétées pour 2010 est en baisse de 300'000 francs par rapport à celui de 2009. L'augmentation de certaines charges telles que celles de l'information et la communication pour 60'000 et la diminution de certains produits comme les revenus des immeubles pour 30'000 francs et la participation des Hôpitaux pour 29'000 francs ont été

compensées par la baisse du taux hypothécaires pour 66'000 francs et dans une large mesure sur la baisse des salaires et traitements de la desserte ministérielle des paroisses pour 162'000 francs.

Pour arriver à baisser les charges du budget 2010 par rapport à celles des comptes de 2008, le Conseil synodal a dû, comme mentionné dans l'introduction, prendre des mesures financières de crise, à savoir: diminuer la subvention au CSP pour 168'000 francs et réduire diverses dépenses salariales de formations et congés sabbatiques pour 57'000 francs. Il est réjouissant de constater que les charges brutes du budget 2010 ont diminué de 532'000 francs par rapport à la planification financière.

Toutefois, M. Waelti rappelle que les salaires 2010 n'ont pas été augmentés et qu'une partie des primes à la caisse de pension pour 90'000 francs a été prise en charge par le fonds de garantie. La baisse de 509'000 francs de la contribution ecclésiastique budgétée par rapport aux comptes 2008 représente une diminution de 7,3%. On sait aussi que l'Etat de Neuchâtel escompte une baisse de ses rentrées fiscales d'environ 15% pour son budget 2010. La question essentielle que s'est posée la CEG lors de l'examen du budget était de savoir si une baisse aussi faible de 7,3% comparée au 15% de l'Etat était justifiable.

Le secrétariat général a démontré, chiffres statistiques à l'appui, que ces dernières années, y compris en août 2009, la rentrée fiscale des personnes physiques était pratiquement constante. En conséquence, la rentrée escomptée est plausible et n'a pas été posée pour obtenir un déficit acceptable! M. Waelti rappelle que, bien entendu, toute baisse de la rentrée de la contribution ecclésiastique estimée augmenterait la perte de l'exercice 2010.

La CEG a toutefois acquis la conviction que le budget était bien fait, bien pensé, crédible et recommande au Synode de l'accepter tel qu'il est présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président procède à l'examen du budget point par point

Les points **Recettes; A1 Synode; A2 Conseil synodal/secrétariat; D1 Extérieur** ne suscitent aucun commentaire.

D2. Intérieur

M. Gérard Berney, Centre cantonal aumôneries, pose une question de compréhension concernant le Centre cantonal aumôneries au point 6c: frais du Conseil, des commissions et des modérateurs. Il précise qu'il n'y a actuellement qu'un modérateur et constate qu'il n'y a pas eu de dépenses en 2008. A quoi correspond le montant inscrit au budget et où se trouvent les frais de fonctionnement du centre.

M. Jacques Péter, à titre personnel, remarque que selon les indications de la caisse de pension, il y aura aussi une augmentation de la cotisation pour les collaborateurs. Cela signifie que les ministres qui sont au maximum des hautes paies auront une baisse de salaire très légère. Cette information est-elle exacte?

D3 Diaconie et entraide; D4 Théologie, Education et Formation; D5 Information et Communication; D6 Finances et administration ne suscitent aucun commentaire.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, imagine que les frais de fonctionnement au budget 2010 du Centre cantonal Aumôneries sont calculés sur une estimation des changements de situation et un chiffre est posé en fonction de celui des comptes de l'année précédente. Dans ce cas, il s'agit de 1'000 francs.

Pour la caisse de pension, effectivement les employés sont également appelés à payer davantage ce qui représente, si le calcul rapidement fait est exact, une baisse du salaire net de 13,75 francs par mois.

La parole n'étant pas demandée, **le président** procède au vote du budget 2010.

Au vote, le budget 2010 est accepté à l'unanimité

Le président procède au vote d'ensemble du budget et de la résolution qui a la teneur suivante:

Le Synode accepte le budget 2010 présenté

Au vote, le rapport et la résolution sont acceptés à l'unanimité.

Comme le professeur Philippe Terrier a été invité à prendre la parole lors du rapport d'information sur l'avenir des Facultés de théologie, le pasteur David Allisson demande que ce point soit débattu aux alentours de 10h30, heure à laquelle M. Terrier a été invité.

Le président précise que le point 6 sur la présentation du site internet est prévu pour le début d'après-midi, les personnes qui font la présentation arriveront à ce moment-là. **Le président** propose donc de passer au point 7, puis de prendre le point 5 avant le culte et le point 6 en début d'après-midi.

Le président procède au vote de la modification de l'ordre du jour.

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité

Le président passe au point

7. Rapport n°2 du Conseil synodal sur les pistes visant à aider les paroisses à établir des contacts avec les nouveaux membres

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'en 2007, sur la base d'une vaste réflexion sur l'histoire de l'EREN, sur l'évolution de sa place dans la société, le Synode a accepté les résolutions liées à deux rapports intitulés "Visions prospectives" dans lesquels plusieurs enjeux étaient soulignés. Premièrement, la nécessité d'admettre certain nombre de deuils sur ce que l'Eglise a été, ce qu'elle n'est plus, ou même ce qu'elle ne sera jamais. Dans son histoire, l'Eglise a déjà eu à faire des deuils dont certains apparaissent dans les textes bibliques. Constatant cela, il a été mesuré que l'Eglise avait souvent su, au travers des changements, garder les valeurs acquises dans son histoire et perpétuer, dans des situations nouvelles, les convictions fondamentales qui l'animent.

Ensuite, le Synode avait pris la mesure d'une certaine urgence quant à la manière de redéfinir le rôle de l'Eglise et, de manière plus générale, des Eglises, dans une société qui a été balayée par un vent de sécularisation partout dans le monde occidental. Il avait mesuré aussi que le Canton de Neuchâtel, en plus des effets de la sécularisation, avait vécu un

changement démographique important, modifiant en défaveur de l'EREN, la proportion des habitants protestants. Le Synode avait alors mis en relation ce regard sur son histoire avec des aspects concrets, comme la question de la rentrée des contributions ecclésiastiques.

Une des principales constatations émise était que l'EREN, en tant qu'Eglise multitudiniste, devait revoir la manière dont elle définit les liens avec ses membres. Faisant le deuil d'une époque où presque toute la population neuchâteloise était membre de l'Eglise, le Synode reconnaissait que la qualité de membres de l'EREN devait être plus visible, mieux dessinée.

En relisant sa Constitution, il a constaté que les textes définissant la qualité de membres restaient fondés théologiquement, et que les changements devaient intervenir non pas dans les textes, mais dans la manière dont les membres eux-mêmes peuvent prendre conscience de l'intérêt qu'il y a à être membre d'une Eglise, mais aussi des droits et des devoirs qu'implique cette appartenance.

Pour mettre en valeur la question de l'appartenance, plusieurs axes de travail étaient alors imaginés, qui touchaient aux priorités, à la relation avec les autres Eglises et les partenaires civils ainsi qu'à la manière d'interpeller les membres de l'Eglise sur leurs responsabilités de membres. Ce travail devait commencer à l'interne, avec l'ensemble des acteurs de l'Eglise car un tel changement de mentalité est l'affaire de tous. Il n'est pas possible de l'envisager comme l'idée du Conseil synodal, voire une décision de principe du Synode. Tous doivent participer à cet effort. Certaines pistes étaient destinées à être réalisées par l'exécutif, d'autres nécessitaient des décisions synodales, et d'autres enfin devaient trouver leur concrétisation dans les paroisses.

Les pistes qui se trouvent dans le rapport de ce jour concernent celles qui sont du ressort des paroisses. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire toutes les actions mentionnées dans toutes les paroisses. Il s'agit de choisir, d'étudier, d'adapter celles qui paraissent le plus à même d'être réalisées dans le contexte paroissial. Aujourd'hui, le Synode est appelé à mettre les paroisses devant leurs responsabilités.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, souhaite souligner l'intérêt du rapport avec les propositions: c'est effectivement le moment pour que les paroisses agissent. Bien que la paroisse soit favorable dans les idées avec ce rapport, il semble qu'il manque les outils et sous réserve d'éléments complémentaires du Conseil synodal, demande de refuser l'entrée en matière. En effet, elle estime que les informations données par les communes selon le concordat sont insuffisantes pour véritablement pouvoir prendre contact avec un public cible. Il manque un fichier cohérent, centralisé et utilisable pour les paroisses. La paroisse du Joran souhaite connaître l'état d'avancement de l'informatisation des fichiers. Dès la fin des années nonante, la paroisse de La Chaux-de-Fonds s'est dotée d'un fichier informatique assez bien fait qui permettait d'avoir d'autres informations que les noms et adresses, tels que le suivi catéchétique des enfants, l'engagement des personnes, etc... Il est intéressant de savoir si un nouveau paroissien était engagé dans sa paroisse précédente ou pas. Il demande des renseignements sur ce qui se fait au niveau cantonal. Sans outils, il lui paraît difficile d'appliquer ce rapport.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, parle pour les trois paroisses du Val-de-Ruz qui sont déçues par ce rapport. Particulièrement au point b) Elaborer un papier à faire distribuer par les Communes aux nouveaux habitants protestants. La paroisse a retardé ce travail et attendu ce rapport, car elle avait imaginé qu'il y aurait une

approche commune proposée pour que dans le canton, les nouveaux arrivés reçoivent un papier qui soit sensiblement le même. Dans ce rapport, on constate que c'est aux paroisses de le faire, et de plus que les Conseils paroissiaux prennent contact entre eux. Ce qui paraît assez lourd et une surcharge supplémentaire. Il y a le risque que cela ne se fasse pas, qu'il y ait dispersion dans les idées et une grande différence d'approche. Enfin, les moyens financiers des paroisses ne sont pas identiques.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, remercie les intervenants, car il s'agit typiquement du genre de questions qu'il faut se poser en Synode. Concernant la gestion des fichiers des membres de l'Eglise, il peut dire deux trois choses sans prétendre répondre complètement. Il y a quand même un certain nombre d'informations précieuses qui viennent de la part des Communes et qui sont utilisables, notamment la question des nouveaux arrivés, les naissances, les mouvements de population. Par rapport aux propositions mentionnées sur la manière de tirer des données d'un fichier pour des projets particuliers, actuellement, il y a un certain nombre de choses qui sont déjà faisables. D'autre part, il y a des paroisses qui sont relativement bien équipées et qui ont développé un fichier bien mieux fourni. Il y a déjà aujourd'hui des possibilités d'entamer un certain nombre d'actions et d'apprendre à utiliser ce type de données. Toutefois, il est vrai qu'il faut s'améliorer, mais il paraît peu judicieux d'attendre d'avoir des informations plus précises de l'Etat civil. Par contre, il faut mettre en place des outils qui permettent de gérer et de maîtriser les fichiers. Un seul fichier cantonal est en discussions, qui sont de loin pas abouties, car cela pose un certain nombre de problèmes.

Concernant la déception de la paroisse du Val-de-Ruz, il y a plusieurs solutions: soit le CS propose un document ou une base de document modifiable et il y a une discussion pour savoir s'il veut uniformiser la communication des paroisses. Soit, on remarque qu'il y a déjà des papiers paroissiaux qui sont très bien faits et dont l'adaptation proposée n'est pas compliquée. Le Conseil synodal a choisi cette voie car il veut garder la transversalité entre les paroisses. Cela fait partie des choses que l'EREN doit apprendre à faire: intensifier la collaboration entre les paroisses. Il y a déjà un certain nombre de rencontres qui existent: entre modérateur, entre présidents, et il faut les favoriser. Il paraît plus favorable de voir de quelle manière les paroisses s'organisent et se concertent pour échanger leur projet. A partir de là, le Conseil synodal est tout à fait disposé à recevoir une demande collective des paroisses pour un projet commun. Le Conseil synodal pense aussi qu'il serait plus positif d'avoir une communication cohérente sur un papier Cantonal, mais il maintient sa proposition de commencer par une intervention paroissiale.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, a bien entendu que la mise à disposition d'un outil est étudiée, ce qui le réjouit, mais il aimerait savoir dans quel délai. Ce qui l'intéresserait encore, c'est de connaître l'engagement d'un nouvel arrivé dans sa paroisse précédente. Avant d'avoir un outil idéal, il serait important de réfléchir la façon dont on pourrait transmettre ce genre d'information. Il serait intéressant de savoir qu'un ex conseiller de paroisse, par exemple, va venir au village. Il estime que l'on perd actuellement beaucoup de personnes parce que les informations ne sont pas transmises.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est étonnée d'entendre cette demande concernant le fichier. Un outil informatique est à disposition depuis environ cinq ans, les informations des communes sont données régulièrement chaque mois et cela fonctionne bien. Il est vrai

qu'il a fallu suivre une petite formation pour l'utilisation, mais il permet d'introduire des informations spécifiquement paroissiales. Par ailleurs, si quelqu'un est engagé dans une paroisse et déménage, il n'a pas forcément envie de faire les mêmes activités dans son nouveau lieu de vie. Si c'est quelqu'un d'engagé, il va très certainement aller au culte et c'est à ce moment-là que l'on peut prendre contact et proposer au nouvel arrivant de s'engager. Mme Rinaldi estime que c'est l'accueil lors des cultes qu'il faut soigner.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que s'il faut parler de délai, il faut parler budget. Il cite en exemple l'Eglise réformée genevoise qui a élaboré un fichier en trois ans pour un budget de 2 millions! A ce jour, il n'y a pas de délai, mais il faut le faire.

La transmission des données est un sujet délicat, il faut être prudent non seulement du point de vue légal, mais également sur des questions ontologiques.

Certaines informations sont données par l'Etat civil, mais il est vrai que les fichiers s'enrichissent au cours des contacts. Cela ne dépend pas seulement de la personne qui gère l'outil informatique, mais de toute une paroisse.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une grande majorité

Le président passe à la résolution 1

Le Synode prend acte des pistes proposées visant à établir des contacts avec les nouveaux paroissiens.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 2

Le Synode charge les paroisses de déterminer celles qui peuvent être réalisées et de les mettre en œuvre.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande comment discuter sur une résolution puisqu'on passe directement au vote. Il imaginait qu'avec l'entrée en matière, il y avait moyen de discuter sur une résolution. Il estime qu'effectivement ces résolutions n'appellent pas de discussion car elles n'ont pas de contenu, mais il ne voit pas comment intervenir pour en discuter ou faire des changements sur les propositions qui sont dans le rapport.

Le président rappelle qu'il y a la possibilité de faire des amendements. Il n'y a pas la possibilité de changer le rapport, si on n'est pas d'accord avec ce dernier, il faut refuser l'entrée en matière.

Le pasteur Patrick Schlüter, à titre personnel, estime que le pasteur Pagnamenta aurait dû intervenir à la résolution 1. S'il y a des propositions du rapport à modifier, c'est un amendement à la résolution 1 qu'il aurait fallu faire. Toutefois, le rapport est formulé de telle

manière qu'il permette aux paroisses de juger ce qu'il est possible de faire et de réorienter les pistes, sans obligation.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise quelques points de procédure. Le Synode peut refuser, modifier, ajouter des pistes, changer des termes. Il a une marge de manœuvre très grande. D'autre part, même si les députés n'ont pas préparé ou concocté un amendement, il est possible et même bon pour le débat que les députés s'expriment sur un terme, leur manière de voir les choses, leurs craintes, etc... et cela se fait dans le cadre des résolutions. Le Conseil synodal souhaite, d'ailleurs que cela se fasse.

Le président précise que le carré gris en tête du rapport mentionne qu'il n'y a pas de contrainte pour les paroisses.

Le président reprend la résolution 3

Le Synode considère que les pistes proposées sont de nature à renforcer les liens avec les paroissiens et classe la résolution suivante de décembre 2007, partiellement traitée en juin 2008:

"Le Synode décide de demander aux membres des engagements plus explicites, selon les termes du présent rapport et du document "Visions prospectives II" annexé".

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe au vote d'ensemble

Au vote, le rapport n° 2 du Conseil synodal sur les pistes visant à aider les paroisses à établir des contacts avec les nouveaux membres et les résolutions sont acceptés par 40 voix contre 5.

Le président passe au point

8. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la politique de placement des fonds de la Caisse centrale

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que cela fait 66 ans que l'EREN place son argent auprès de la BCN, et que les règles de placement en vigueur pour les deniers pupillaires sont appliquées. Pourquoi changer maintenant? Premièrement, parce qu'il n'y a plus de raison aujourd'hui de se limiter à la BCN, il y a d'autres bonnes banques à Neuchâtel, et nombre d'entre elles soutiennent l'Eglise en payant leur contribution ecclésiastique. Deuxièmement, si l'argent avait été placé selon d'autres critères, par exemple ceux de la prévoyance professionnelle, il y aurait eu deux fois plus de gains avec les placements. Que signifie deniers pupillaires ? Il s'agit de la fortune de personnes qui sont sous tutelle. Cette fortune doit être gérée par le tuteur ou par une instance de l'Etat, selon certaines règles, en l'occurrence très restrictives. Il est possible qu'une autre question plane encore dans la salle: l'EREN est une église pauvre, pourquoi doit-elle placer des capitaux?

M. Bonanomi rappelle que la Caisse centrale gère de nombreux fonds de l'Eglise, dont certains représentent des sommes importantes. Par exemple le Fonds de garantie, qui est lié à la prévoyance professionnelle des employés et retraités. Pour ce fonds, la question se pose très clairement: Est-il approprié aujourd'hui de placer cet argent selon les mêmes critères que des deniers pupillaires ? La réponse d'un professionnel est claire: NON! Plus de rendement signifie, bien sûr, plus de risques. C'est pourquoi le Conseil

synodal propose d'appliquer les règles de l'ordonnance de la prévoyance professionnelle OPP 2, qui, lorsqu'elles sont bien appliquées, apportent des résultats convaincants. A titre d'exemple, M. Bonanomi explique un graphique qui montre l'évolution d'un fonds institutionnel d'une banque de la place. Depuis 1990, donc sur une durée de 20 ans, le rendement a atteint 200%. C'est-à-dire que le gain cumulé représente le double du capital initial. Il a calculé le rendement qu'aurait obtenu l'EREN sur la même durée avec des bons de caisse de la BCN, autorisés pour le placement de deniers pupillaires. Ce rendement aurait été de 90%. C'est moins de la moitié du fonds LPP. Sur un placement initial d'un million de francs, cela représente un manque à gagner de plus d'un million de francs sur 20 ans. Il est clair que l'évolution d'un fonds LPP n'est pas une ligne droite; il y a des bosses et des creux. Suivant le moment où les parts sont achetées et vendues, le rendement est très variable. Par contre, sur la durée, on est gagnant. De plus, les banques ne cessent de répéter que les rendements du passé ne donnent aucune garantie sur les rendements à venir. Il faut donc avoir confiance en l'avenir. Acheter et vendre des bons de caisse est un travail qui se fait très bien au niveau du Secrétariat général. Acheter et vendre des actions, de manière adroite tout en respectant les prescriptions de la prévoyance professionnelle, est un travail beaucoup plus délicat qu'il faut confier aux spécialistes. C'est pourquoi les banques proposent des produits standardisés qui permettent de profiter des compétences de spécialistes à des conditions intéressantes. La caisse centrale doit aussi gérer des liquidités, c'est-à-dire de l'argent qu'elle doit placer à court terme, soit une année au maximum. Pour ces fonds-là, le Conseil synodal propose d'appliquer les règles de placement des fonds appartenant à l'Etat. Ces règles sont similaires à celles des deniers pupillaires, mais correspondent mieux à la pratique actuelle en matière de gestion des liquidités. En conclusion, le Conseil synodal est convaincu qu'en adoptant les règles de placement des fonds appartenant à l'Etat pour les placements à court terme, et celles de la prévoyance professionnelle pour les placements à long terme, l'EREN choisit une pratique moderne et conforme aux attentes actuelles en matière de rendement et de sécurité.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime que le rapport proposé est fort bien fait. Effectivement, les placements pupillaires ne sont plus d'actualité. Pourtant, il va contester l'entrée en matière. En effet, l'argument de faire comme la prévoyance professionnelle, l'OPP 2, permet aux gens qui placent leur argent de placer 30% en actions suisses, 25% en actions étrangères, tout en veillant à ne pas dépasser 50% en actions. De même, cette OPP 2 permet de placer son argent sur les bons alternatifs dont tout le monde à un triste souvenir. A l'encontre de M. Bonanomi qui a fait miroiter des rendements mirobolants, M. Waelti pense que l'OPP 2 comparativement à ce que l'EREN doit faire va trop loin. Il en veut pour preuve toutes les déconvenues connues l'année passée ainsi que la Caisse de pension de Neuchâtel qui, de son point de vue, a appliqué scrupuleusement les règles de l'OPP 2 mais a pris trop de risques. Il y a six mois, M. Studer disait que la Caisse de retraite de l'Etat était passée de plus de 72% à moins de 60% de taux de couverture. En début de session, lors de la présentation du budget, on a pu voir qu'un des facteurs importants de l'augmentation des charges est la compensation qu'il faut faire pour ce taux de couverture. Il précise encore que lorsqu'on va faire un placement, le banquier va mesurer le type de risque que l'on veut prendre et va orienter vers un type de portefeuille. Il est pour la révision des placements pupillaires, mais estime que l'OPP 2 est trop risquée. L'article proposé va trop loin, le Synode ne peut pas l'amender lui-même, car il faudrait l'aide d'un professionnel, mais il faudrait au moins mentionner

que le Synode ne permet pas d'aller au-delà de 20 - 25 % d'actions dans le portefeuille pour limiter les risques, tout en prenant part à la progression. En conséquence, il propose de refuser l'entrée en matière de manière à ce que l'on confie à un professionnel la rédaction de cet article, et qu'il soit plus limitatif que l'OPP 2.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, refuse l'entrée en matière. Il estime que ce dossier est incomplet et est étonné qu'en tant qu'Eglise le placement éthique ne soit pas étudié. Il est toujours risqué de placer de l'argent et des voix s'étaient élevées pour demander si l'Etat avait le droit de placer l'argent du contribuable. L'EREN vit essentiellement de dons, a-t-elle le droit d'investir en bourse et de risquer de l'argent qui a été donné? Il estime que c'est un sujet qu'il vaut la peine de creuser. Il y a des personnes qui, pour des raisons éthiques, sont contre le placement en bourse, ce qui pourrait les retenir de payer leur contribution ecclésiastique si l'EREN adoptait ce type de placement. La question technique est difficile, et il reconnaît qu'il n'est pas compétent, mais il a fait des recherches pour préparer ce Synode et a réalisé que ce n'est pas par hasard que la comparaison a été choisie à partir de l'année 1990. C'est en effet à partir de cette date que le marché boursier a proposé toutes sortes de produits et l'évolution a grimpé de façon constante. Par contre, ces dix dernières années, le marché boursier est devenu très instable et complexe et les placements en bourse à long terme n'ont pas permis d'obtenir de gains. Le SMI, de 1999 à ce jour, a perdu 800 points, ce qui est assez important. Il est impossible de savoir comment le marché va évoluer ces prochaines années, mais beaucoup de voix disent que la croissance va progresser lentement. Probablement que les gains faits par le passé ne vont pas se reproduire. Pour ces raisons, il estime qu'il faut étudier un peu plus le dossier et il va refuser l'entrée en matière.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes Joux, proposera un amendement qui donnera à l'organe de contrôle la compétence de vérifier la conformité des placements financiers et à la Commission financière celui de s'assurer de la compétence de l'organe de contrôle. Ceci afin de limiter les risques. Elle entrera donc en matière et proposera une résolution supplémentaire.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, à titre personnel, est étonné que l'on ouvre la possibilité de placement en bourse au moment où le commun des mortels, dont il fait partie, se méfie du monde bancaire et des spécialistes en placements. Actuellement, c'est plutôt la catastrophe! Dans le rapport, il trouve également peu d'éléments de recherche de placements éthiques auprès de banques alternatives.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse Val-de-Travers, à titre personnel, soutient l'entrée en matière, car actuellement, le Conseil synodal et le secrétariat général ont peu de marge de manœuvre en termes de placement. La situation actuelle donne beaucoup de contraintes et très peu de souplesse. La résolution proposée au niveau réglementaire lui paraît équilibrée, car ce n'est pas systématiquement le cadre plus large de l'OPP qui sera choisi. Permettre un cadre large ne veut pas dire que l'Eglise va utiliser le maximum des possibilités du système et être proche de la limite. A son sens l'article donne suffisamment de garde-fou pour que les choses se passent bien et conformément aux valeurs qui sont celles de l'EREN.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, à titre personnel, estime que lorsqu'on parle de bourse, même si les 10 ou 20

dernières années ont été profitables, cela ne permet pas d'en déduire que cela continuera de manière linéaire pour les dix années à venir. Selon lui, la bourse est un jeu. Dès le moment où le Synode accepte cette résolution, il faut savoir dès lors qu'il joue. Quelle sorte de jeu est-ce? Il a le sentiment que c'est un jeu où il y a ceux qui volent et ceux qui sont volés! Si le Synode accepte qu'il y ait une part qui soit jouée en bourse, que cela soit au moins fait auprès d'établissements et d'associations qui sont éthiques, non pas en apparence, mais dans les faits!

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de la Côte, accepte l'entrée en matière, car il s'agit de permettre un changement de règlement qui lui paraît indispensable. L'article actuel lie trop le Conseil synodal.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la partie de l'argent investie en bourse, est basée sur l'Ordonnance de Prévoyance Professionnelle (OPP 2), mais ce n'est pas une obligation. C'est donc l'adresse de la personne qui va acheter les titres qui va être déterminant pour le rendement.

Il estime que la comparaison avec la caisse de pension en ce qui concerne les rendements n'est pas très correcte, car elle est gérée selon beaucoup d'autres paramètres. Il cite en exemple la caisse de pension de son entreprise privée qui fonctionne extrêmement bien et a une couverture en dessus du seuil minimal. Toutes les caisses de pension n'ont pas de problèmes similaires à celle de l'Etat.

Si le Synode opte pour une règle différente que celle proposée qui est standard, par exemple réduire la proportion d'investissement dans la bourse à 20% seulement, cela signifie qu'il faut avoir recours à un gestionnaire spécifique et non pas à des gestionnaires standardisés. Cela est possible mais coûteux.

Concernant l'éthique, M. Bonanomi a fait une liste de critères qui sont compris dans le monde de la finance lorsqu'on parle d'éthique qui couvre une page A4. Cela va du droit des actionnaires, des salaires des employés, des questions de l'environnement, de l'empreinte écologique, du respect du Tiers Monde, etc. M. Bonanomi adhère pleinement au souci de l'éthique, mais c'est un sujet complexe si on veut l'appliquer correctement.

En ce qui concerne la responsabilité par rapport aux donateurs, M. Bonanomi cite en exemple l'Armée du Salut qui place son argent d'après les règles de prévoyance professionnelle. La responsabilité par rapport aux donateurs ne se limite pas à la manière de placer, mais également au rendement: ils s'attendent à ce que l'EREN place son argent de manière correcte.

Pour le doute concernant l'avenir du monde des finances, M. Bonanomi reconnaît que c'est la réalité. Mais il estime que c'est généralement au moment où tout le monde a la trouille qu'il est le plus favorable d'entrer en bourse. Mais le résultat peut être catastrophique, car si on entre au pire moment, il faut attendre longtemps avant d'obtenir des gains. Dans son comparatif, s'il regarde les dix dernières années, la version "risquée" est à zéro et celle qui est sans risque est à + 70%, ce qui est tout de même intéressant. C'est clair qu'il faut être confiant en l'avenir, M. Bonanomi reconnaît que la bourse est un jeu, mais un jeu qui en vaut la peine.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, intervient sur les explications de M. Bonanomi. En général, tout le monde se préoccupe de la baisse de prestations des caisses de retraite. Deux arguments alimentent cette crainte: l'augmentation de la longévité du peuple suisse et la baisse du rendement des capitaux. A l'heure actuelle, des voix s'élèvent pour dire que les rendements mirobolants qui ont été connus et sur lesquels s'appuie M. Bonanomi font partie du passé.

Dans le cadre du règlement OPP 2, on met la limite maximale du risque que l'on veut prendre. M. Waelti prétend que l'OPP 2 permet, sans enfreindre les prescriptions, d'aller trop loin au niveau des risques. Il pense que cela n'est pas correct de dire qu'il faudrait engager un gestionnaire spécifique si on ne prend pas le placement standard, car lorsqu'on demande de placer de l'argent, le banquier va dresser le profil financier et décider, en conséquence, le maximum d'action que l'on désire prendre.

M. Waelti précise qu'il n'est pas un grand placeur devant l'Eternel, mais il a fait partie durant de nombreuses années du fonds de placement de sa caisse de retraite et a acquis une certaine expérience.

En résumé, il demande au Synode de fixer un règlement qui mentionne la limite maximale du risque qu'il est d'accord de prendre.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que sa question sur l'éthique n'était pas de savoir qui et comment on établit qu'un placement est éthique ou pas. Mais il se demande simplement si placer de l'argent donné, donc le risquer, est éthique. Lorsque M. Bonanomi cite l'Armée du Salut, certainement qu'elle réfléchit également à l'éthique, mais il n'est pas dit que son raisonnement soit le même que celui de l'EREN. Personnellement, lorsque M. Pagnamenta donne de l'argent à une organisation, il aimerait qu'il soit utilisé et non pas placé.

La pasteure Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, aimerait pouvoir réfléchir calmement sur l'entrée en matière, et demande à ce que le débat soit repris après le repas.

Le président précise que cela équivaut à une motion d'ordre. Il procède au vote.

Au vote, le report du débat est accepté par 26 voix contre 10

Le président passe au point

5. Rapport d'information n°1 du Conseil synodal sur l'avenir des facultés de théologie, puis, allocution du Pr. Philippe Terrier, vice-recteur de l'Université

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, salue le Pr. Philippe Terrier, vice-recteur de l'Université de Neuchâtel, qui nous fait l'amitié d'assister à une partie du Synode de ce jour.

Comment introduire un rapport d'information destiné à faire circuler les dernières nouvelles officielles à propos des travaux d'organisation de l'enseignement de la théologie dans les facultés romandes?

Le pasteur Allisson ne va pas rappeler oralement tout le contenu du rapport dont les députés ont pu prendre connaissance de manière approfondie, mais souligner quelques points importants aux yeux du Conseil synodal.

Premièrement, l'EREN, et avec elle les autres Eglises réformées romandes, tient à la formation académique des pasteurs. Cette formation critique et fouillée est celle qui est reconnue pour fonder professionnellement la pratique pastorale. La Conférence des Eglises Romandes (CER) a pu, dans ce dossier, porter une voix commune aux églises de Suisse romande.

Deuxièmement, l'EREN entretient un lien spécifique avec l'université de Neuchâtel et plus particulièrement la Faculté de théologie. La commission des études de théologie, présidée par le président du Conseil synodal, permet à l'EREN de faire entendre une voix dans les options à prendre sur l'évolution de la formation théologique. La convention, signée en juin dernier entre les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, décide de maintenir une formation académique solide, ce que demandent les Eglises.

Le Conseil synodal renouvelle ici l'expression de sa satisfaction et de sa reconnaissance vis-à-vis de l'université de Neuchâtel. Les relations sont bonnes avec le rectorat et les représentants de l'EREN ont été entendus dans la période des travaux d'établissement de la convention. La CER a aussi joué son rôle de concertation des voix des Eglises pour permettre à celles-ci de constituer un partenaire fiable dans l'évolution du dossier.

En lecteurs attentifs de la presse romande, les députés savent que le chemin de la collaboration entre les facultés de théologie comporte des aspérités. Les Eglises resteront attentives à l'évolution de la mise en œuvre de cette convention qui constitue une étape satisfaisante.

La convention est maintenant mise à l'épreuve de la réalisation au sein des facultés de théologie des universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève. Le Conseil synodal reste attentif, avec les églises de la CER, à la poursuite d'un dialogue commun avec les universités.

Le président précise qu'il s'agit d'une information et qu'il n'y aura donc pas de débat.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, accueille le Pr. Philippe Terrier, professeur de lettre et membre du rectorat de l'Université de Neuchâtel et le remercie de sa présence. Le Conseil synodal estime important que le Synode puisse l'entendre, dans un dossier qui implique autant de partenaires différents.

Le professeur Philippe Terrier représente le rectorat pour deux raisons. La première est qu'il est vice-recteur de l'Université de Neuchâtel et qu'il a fait partie de la réflexion qui a mené à une convention entre les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève pour la Recherche et Théologie. La deuxième raison est que la rectrice, Mme Martine Rahier, est belge et catholique et qu'elle a préféré envoyer un "bon neuchâtelois" protestant, d'autant plus qu'il a quelques états de service à faire valoir, notamment comme organiste et ancien président de paroisse!

Actuellement, l'université de Neuchâtel œuvre dans deux réseaux différents: BENEFRIS (Berne, Neuchâtel, Fribourg) et, celui qui fait l'objet du rapport, le triangle Azur (Genève, Lausanne et Neuchâtel). Pour ce qui est de la théologie, une première convention de partenariat a été signée en 1993, une deuxième en 2004 qui était valable trois ans. En 2007, elle est arrivée à son terme et il s'agissait soit de la garder telle quelle, soit de la modifier, voire même décider de tout supprimer. Il y avait également quelques facteurs nouveaux dont il fallait tenir compte. Premièrement, le passage au système dit de Bologne qui remplace l'existence de 4 ans d'études en deux titres successifs: un Bachelor de 3 ans et un Master de 2 ans. Deuxièmement, les effectifs, qui comptent actuellement, dans les trois Facultés de théologie, Bachelor et Master confondu, 68 étudiants, pour 26 enseignants, professeurs ordinaires et extraordinaires, il est facile de faire le calcul du coût de l'encadrement. Dans les normes de Bologne, pour ouvrir une filière et qu'elle soit subventionnée, il faut un minimum de 20 étudiants par année. A moins de 100 étudiants, en principe, il ne serait même pas possible d'enseigner la théologie en Suisse romande. Bien entendu, il n'a pas été demandé la suppression des Facultés de théologie, mais la question s'est posée de savoir s'il fallait en maintenir une seule au lieu de trois. Les trois sont maintenues et Neuchâtel a même obtenu des domaines nouveaux. Il a été possible de bénéficier d'un subside pour "projet structurant" de la Confédération d'une somme de 4 millions de francs pour les années 2009 et 2010 afin de mettre en œuvre une nouvelle convention qui a été signée en août 2009 et qui est valable trois ans.

Cette convention est disponible sur le site internet de la Faculté de théologie. Le but de ce partenariat est naturellement de sauver la

situation, de la défendre aux yeux des politiques et de mutualiser les enseignements, c'est-à-dire d'avoir un programme commun. A partir de l'an prochain, il y aura un seul Bachelor et un seul Master en théologie ainsi qu'en science des religions. C'est-à-dire que les professeurs des trois Universités y collaborent. A Neuchâtel, actuellement, les plans d'étude doivent encore être faits.

Il a fallu aussi répartir les thématiques de recherches afin d'éviter des doublons: à Genève, théologie systématique et éthique, histoire du christianisme; à Lausanne: sciences bibliques, anthropologie et histoire des religions, sociologie et psychologie des religions; à Neuchâtel: théologie pratique, culture du christianisme.

Le but est également d'agrandir l'offre en tenant compte des besoins de la société, notamment dans le domaine des sciences des religions. Beaucoup d'étudiants de la Faculté des lettres suivent ces cours de cultures religieuses, et le domaine de la formation continue marche fort.

L'organisation de l'enseignement est répartie en trois collèges: un de théologie, un de science des religions et un de formation continue qui a son secrétariat à Neuchâtel. Les titres sont communs, les étudiants sont libres de s'immatriculer dans une des trois Universités, les professeurs se déplaceront dans certains cas, dans d'autres ce seront les étudiants. Enfin, la nomination des professeurs est maintenue au sein de chacune des universités.

Il faudra voir comment la convention pourra être mise en œuvre et appliquée, mais il y a de quoi se réjouir de cette nouvelle structure. Le bilan sera fait en 2012.

Pour terminer, le professeur Terrier précise qu'il n'y a aucune volonté d'économie de postes, mais qu'il s'agit de maintenir la formation théologique et d'élargir la diversité.

Le président ouvre la discussion.

M. Jacques Bannwart, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si les cours de théologie pratique seront ouverts au public ou réservés aux étudiants.

Le professeur Philippe Terrier précise que ce sont les mêmes statuts que pour les autres cours universitaires, il existe un statut d'auditeur libre, mais les cours sont réservés aux autres étudiants de l'Université. Les cours de culture du christianisme pourront être choisis comme module pour le Master, en lettre ou en droit. C'est surtout la formation continue qui sera ouverte au public.

La pasteure Yvena Garraud-Thomas, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, demande s'il existe toujours une formation à distance.

Le professeur Philippe Terrier répond que la formation à distance existe toujours à Genève.

M. Félix Moser, Faculté de théologie, précise que les professeurs sont sollicités pour préparer les études et les mettre sur internet. Néanmoins, il est important de signaler que les exigences de la formation à distance sont les mêmes.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, demande si l'EREN aura toujours son mot à dire lors de la nomination des professeurs.

Le professeur Philippe Terrier répond que ce sera toujours le cas et que cela est prévu par le Concordat.

Le président remercie le Pr. Philippe Terrier et interrompt la séance pour le culte à la Collégiale, présidé par la pasteure Delphine Collaud. Ce sera l'occasion d'installer le pasteur Daniel Wettstein dans sa fonction et de prendre congé d'un certain nombre de pasteurs, diacres et permanents laïcs qui quittent l'Eglise, soit:

Jean-Jacques Beljean, Christine Dusong, Annick Kocher, Jean-Marc Noyer, Marie-Lise Munger, Pierre Tripet et Pascal Wurz.

13h32 Reprise des débats

6. Mise en ligne du site internet de l'EREN et présentation de l'étape suivante par Béatrice Perregaux - Allisson

Le pasteur Pierre de Salis, pour le Conseil synodal, annonce que le nouveau site va être mis en ligne maintenant, au cœur même des débats. Il présente l'équipe de pilotage qui va dévoiler le nouveau site de l'EREN, il s'agit de: Pierre-Henri Molinghen, Béatrice Perregaux-Allisson, Natacha Aubert et Mark Haltmeier.

Alors que le pasteur de Salis parle, M. Mark Haltmeier effectue la mise en ligne effective du site qui peut dès lors être visité. Il montrera les pages du site au fur et à mesure de la présentation.

La pasteure Béatrice Perregaux-Allisson explique qu'un graphique sobre a été recherché. Le vitrail est à l'intersection entre l'action et la prière, entre la vie active et la vie contemplative, entre l'extérieur et l'intérieur de l'Eglise. La couleur du vitrail changera au cours de l'année, les lignes de plomb marquent l'importance des rencontres.

Le pasteur Pierre-Henri Molinghen désire expliciter la démarche du Conseil Infocom et du groupe de pilotage, ce qui les a guidés, ce qui a commandé les choix. Ils n'ont pas eu besoin de beaucoup de temps pour se mettre d'accord et arriver à un consensus sur ce point. La manière de présenter les données sur le site définit déjà la compréhension que l'on a de l'EREN et de son identité, de ce qu'elle se reconnaît être. Ceci est vrai d'ailleurs pour toute démarche de communication: la manière de se présenter dit quelque chose de ce que l'on est et de ce dont on veut être porteur. Ce qui motive chacun dans sa fonction au service de l'Eglise, mais plus encore dans son être de disciple du Christ, c'est l'Evangile. Une bonne nouvelle pour tout être humain. Ceci doit transparaître dans la démarche de communication. Il y a bien évidemment d'autres impératifs qu'il faut prendre en considération. Ainsi, l'Eglise réformée existe parce qu'une mission la précède, et son but premier n'est pas de maintenir une structure, mais de la mettre au service de sa mission. Pour les chrétiens protestants réformés, l'Eglise ne se définit ni par le ministère, ni par la Communauté et ceux qui en font partie, mais par un événement: celui de la proclamation de la Parole par le moyen de la prédication et des sacrements. Là résident son originalité et sa spécificité. C'est par la Parole que l'Eglise est constituée, elle vit de ce don qu'elle reçoit avant de le transmettre. Cela la distingue de la conception de type hiérarchique et de la conception des milieux professants pour qui ce qui importe est la qualité de membres de la communauté. Le mouvement réformateur et la pensée réformatrice indiquent une voie autre. L'Eglise arrive, se produit, surgit lorsque des hommes et des femmes sont saisis par la Parole de Dieu. Une

parole qui est d'abord écoutée et reçue, mais jamais possédée! L'Eglise est faite d'hommes et de femmes qui ont été saisis par la Parole.

M. Molinghen poursuit en présentant les trois entrées principales du site:

1. Foi et vie
2. Apprendre et former
3. Présence et entraide

Ces termes ont varié au cours de mois de travail. Il fallait tenir compte de ce qu'il a dit précédemment, de ce que le Synode a exprimé (célébrer et témoigner) et de ce qui pouvait être aisément compris de tous, puisqu'il s'agit d'aller à la rencontre de tous!

Foi et vie: La foi s'exprime et se vit notamment dans les célébrations (cultes, baptêmes, mariages, services funèbres); elle se nourrit au quotidien par la lecture des Ecritures et par la prière; elle se mûrit dans des retraites et des rencontres de questionnement.

Apprendre et former: L'existence chrétienne reste toujours un chemin d'apprentissage, de découvertes, de purification et de formation tout au long de la vie. C'est la catéchèse des enfants et des adolescents, l'approfondissement voire l'étude et la réflexion de vie devant Dieu pour tous et chacun au travers de rencontres et sessions.

Présence et entraide: Le service et le témoignage chrétiens, la diaconie sous diverses formes: aumônerie dans les hôpitaux, les homes, les écoles et les prisons; l'accompagnement et la rencontre du prochain dans la rue et au loin par des groupes spécifiques et les œuvres d'entraide.

La pasteur Béatrice Allisson explique que la partie centrale des menus présente la mission de l'EREN. Le premier menu est celui de l'identité. D'un point de vue structurel, l'EREN est une église presbytéro-synodale, soit une église qui reconnaît l'importance des dimensions paroissiales et cantonales. Pour le dire autrement, ce n'est pas la structure qui définit l'Eglise, mais des hommes et des femmes. Certains s'engagent professionnellement ou bénévolement dans l'EREN.

M. Mark Haltmeier, donne quelques aspects un peu plus techniques. Le site a été créé avec Typo3 pour deux raisons. Sur le plan technique, pour sa robustesse, modularité et granularité des droits d'accès; sur le plan philosophique parce qu'il appartient à la famille des logiciels libres, plus en adéquation avec les valeurs de l'Eglise que des programmes de type propriétaire. Pour le site de l'EREN, plusieurs modules ont été créés sur mesure. M. Haltmeier poursuit en parcourant rapidement quelques pages du site.

- Mise en valeur du droit d'auteur des images par un simple passage sur celle-ci avec la souris.

- Un système qui permet un affichage de contenu sur demande.

- Un annuaire pour trouver rapidement les coordonnées d'une personne, en cliquant simplement sur l'icône "personnage", chercher le nom de la personne et cliquer dessus, ce qui fait apparaître ses coordonnées, éventuellement sa photo ainsi qu'une carte de géographie situant son adresse et permet d'envoyer directement un courriel.

- Le deuxième challenge était la création d'un agenda qui permettait d'entrer les informations à la fois pour le site, mais également pour la VP, une seule fois, ce qui est un gain de temps! Cet agenda permet d'avoir une vue géographique, sous forme de liste, hebdomadaire ou mensuelle. Il est également possible de faire des recherches spécifiques, par exemple chercher les cultes de dimanche prochain, ou des événements ponctuels, etc....

- Ce site a été conçu pour être un outil de travail au service de l'Eglise. Cette structure permet également aux paroisses d'avoir leur propre site en lien.

Mme Natacha Aubert, paroisse de La BARC, précise qu'elle est l'exemple type d'une personne qui a réussi à utiliser Typo3 sans connaissances particulières et à mettre du texte sur le site de la paroisse, puisque cette dernière n'avait pas encore son propre site. Elle présente les pages internet de La BARC. L'agenda se remplit "tout seul" par les données transmises pour la Vie protestante, ce qui constitue un gain de temps et permet d'avoir un agenda à jour.

La pasteure Béatrice Perregaux-Allisson invite les députés à se promener sur le site, à le découvrir et à l'utiliser. Elle précise qu'il est en phase de rodage, ce qui signifie que les remarques et les suggestions permettront de l'enrichir et de l'améliorer pour qu'il soit un outil au service de l'Eglise et de sa mission.

Le Synode applaudit la présentation

Le président remercie l'équipe pour la présentation et leur travail, précise qu'il n'y aura pas de débat et ouvre la discussion.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, demande qui est chargé de remplir l'agenda. Est-ce que c'est chaque paroisse ou centre cantonal, et est-ce qu'il y a une possibilité, en ligne, de donner les informations voire de les modifier?

La pasteure Béatrice Perregaux-Allisson précise que les données qui sont dans l'agenda sont celles qui ont été transmises par les correspondants de la Vie Protestante. Ils introduisent, depuis leur ordinateur, les informations qui sont reprises et pour le site et pour la VP. La formation pour mettre les données en ligne peut être donnée à toute personne qui aurait des informations à faire paraître dans l'agenda, dont les centres cantonaux.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande si ce n'est pas possible de mettre plus de choses sur le site que dans la VP. On ne va pas forcément annoncer tous les cultes qui ont lieu dans la VP, par contre, ce serait intéressant sur le site de repérer où les cultes ont lieu.

M. Mark Haltmeier répond que le système a été conçu de façon à ce que chaque événement puisse être désigné comme voulant paraître dans la VP ou pas. Il y a aussi la possibilité de générer un agenda propre à un Conseil paroissial par exemple, qui n'apparaître ni dans la VP, ni sur le site, par contre il est possible de donner un code à un groupe d'utilisateur. Il est aussi possible de s'abonner à un certain nombre d'informations ciblées que l'on reçoit par mail.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande comment il doit faire pour mettre une information sur le site.

M. Mark Haltmeier explique que les premiers à avoir bénéficié de la formation sont les correspondants VP. L'année prochaine aura lieu une formation pour toutes les personnes qui doivent intervenir dans le site.

M. Félix Moser, Faculté de théologie, remercie l'équipe de travail et trouve fabuleux de découvrir un site comme celui-ci lorsqu'on connaît un peu la complexité de l'informatique. Il demande s'il y a des liens qui ont déjà été faits avec d'autres sites d'institutions ecclésiales, par exemple

au COE ou à la FEPS. Ce qui permet d'insérer l'EREN dans cet ensemble plus vaste.

La pasteur Béatrice Perregaux-Allisson montre les liens

M. Félix Moser, Faculté de théologie, demande comment inclure la Faculté de théologie dans l'agenda, par exemple s'il y a une conférence publique intéressante.

La pasteur Béatrice Perregaux-Allisson précise qu'elle est toujours friande d'information intéressante pour l'EREN, le plus simple étant de passer par la webmaster, donc elle pour l'instant

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, demande s'il est bien clair que l'on peut mettre en lien le site paroissial.

La pasteur Béatrice Perregaux-Allisson précise que partout où c'était possible, le lien avec la paroisse a été fait. C'est une offre complémentaire pour les paroisses, à l'exemple de La BARC, qui n'ont pas encore leur site ou qui désirent le refaire. Il n'y a aucune obligation pour le moment, mais il y a des avantages!

La pasteur Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande comment sera mise en place la formation et à qui elle s'adresse.

La pasteur Béatrice Perregaux-Allisson répond que la formation a commencé pour les correspondants VP et sera graduellement ouverte. Jusqu'à présent, il y a eu simplement des réponses aux demandes de formations, par exemple par le secrétariat général. Elle a entendu la demande des Centres cantonaux qu'elle contactera prochainement.

M. Mark Haltmeier répond à une intervention et précise qu'il y a actuellement la possibilité, sur une page statique, d'inclure des documents qui sont pertinents dans une sorte de catalogue de ressources. Dans la page statique des paroisses, il y a la possibilité d'inclure des documents pdf, tels que bulletins paroissiaux. Pour l'instant, il n'y a pas encore de possibilité de recherche de documents. Cela évoque en filigrane la création d'un réseau intranet interne à l'EREN pour que les gens puissent avoir accès à des documents qui ne sont pas utiles au tout public.

Mme Christine Robert Christen, paroisse du Val-de-Ruz Ouest remarque que lorsqu'elle voit la page de bienvenue, elle ne voit pas la possibilité de faire une recherche.

M. Mark Haltmeier explique que le choix à été fait de ne pas mettre un moteur de recherche interne au site. Premièrement, si quelqu'un cherche quelque chose, son premier réflexe est de passer par un moteur de recherche type Google et tombera directement sur la bonne page. Deuxièmement, les moteurs de recherche interne sont souvent peu performants. Enfin, un site, s'il est bien structuré, ne devrait pas avoir besoin d'un moteur de recherche.

M. Rico Gabathuler, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande si les postes vacants de l'EREN sont déjà mis en ligne. Ce qui n'est pas encore le cas.

Le pasteur Pierre-Henri Molinghen, précise que les membres Infocom et le groupe de pilotage sont ouverts à recevoir toutes les réactions, propositions et demandes, même si elles sont méchantes. Le site n'est pas

achevé, dans le sens qu'il est en projet de développement. Ils ont déjà un certain nombre d'idées dans leur besace, et sont prêts à tout recevoir. La personne responsable est Béatrice Perregaux-Allisson.

Le pasteur Pierre de Salis, pour le Conseil synodal, précise que l'invitation est lancée "Venez et goûtez pour voir combien ce site est fait sur mesure pour l'EREN". La balle est dans le camp des acteurs de l'EREN pour se l'approprier, l'explorer, faire des suggestions, développer ses propres pages paroissiales à l'exemple de La BARC ou mettre son site en lien pour celles qui en ont un. Il termine en remerciant toute l'équipe Infocom et le groupe de pilotage pour cette présentation.

Le président reprend les débats au point 8 de l'ordre du jour

8. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la politique de placement des fonds de la Caisse centrale (suite)

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, est heureux du débat qui a lieu sur la politique de placement. Il précise qu'il a utilisé le mot de jeu, en parlant des placements en bourse, ce qui n'est pas adéquat. La bourse n'est pas un jeu.

Concrètement, la contribution ecclésiastique fait partie des liquidités. Les liquidités sont placées selon les règles des fonds appartenant à l'Etat, ce qui veut dire que rien n'est placé en bourse.

Lorsqu'on confie un mandat à un gestionnaire de fonds de placement, on doit lui mentionner le niveau de risques que l'on est d'accord de prendre. Il est bien clair que l'EREN ne prendra pas de risque. En comparant le placement sans risque avec celui très risqué, on obtient le même rendement au bout de 20 ans.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, a apprécié d'entendre "prendre le profil de risque le plus sûr". Dans ce sens, il demande que le Synode spécifie ce risque dans le règlement, de façon à ce qu'un ministre des finances qui succéderait à M. Bonanomi ne puisse pas aller plus loin. Il propose de surseoir à ce rapport et demande qu'un article notifiant ce risque soit rédigé par un professionnel et de revenir en juin 2010.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise qu'il est dommage de perdre six mois. Par contre, il propose de commencer en prenant le moins de risques possible et de revenir au mois de juin avec une solution définitive précisant le niveau de risques maximum permis.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, estime que l'on ne perd pas grand-chose en attendant six mois. Plutôt que de faire quelque chose de boiteux aujourd'hui et de revenir en juin il estime plus judicieux d'attendre. Il propose que le Conseil synodal retire son rapport et revienne dans 6 mois en tenant compte des remarques du Synode.

M. Pierre-André Steiner, paroisse du Joran, trouve le Synode quelque peu méfiant. Les soucis que ce soit au niveau éthique ou des risques minimaux ont été dits, et il aimerait aller de l'avant. Il n'est pas d'accord que chaque fois que quelque chose gêne, le Synode reporte le rapport. Il demande d'accepter l'entrée en matière et de voter les résolutions.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, approuve ce qui a été dit et, si on veut commencer aujourd'hui comme le souhaite le

Conseil synodal, changer le fusil d'épaule et peut-être que la facture sera moins salée. Il faut y aller car de toute manière, il faut changer de système.

La pasteur Karin Phildius, paroisse des Hautes Joux, à titre personnel, est d'accord d'entrer en matière, à condition qu'une résolution qui tienne compte des garanties soit proposée en juin. Or il semble que des changements de l'article proposé aujourd'hui impliquent des changements d'articles du règlement général. Il y a des imperfections qu'il s'agit de mieux définir en juin.

M. Jacques Bannwart, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, pense que la perfection n'existe pas, et qu'il faut faire avancer les choses. Le rapport présenté montre déjà suffisamment de garanties. Il propose de faire confiance au Conseil synodal et plus généralement en l'avenir. Il abonde aussi dans le sens de dire que c'est lorsqu'on est au creux de la vague qu'il faut se lancer dans ce genre d'opération.

Le président résume les différentes idées des députés. Il précise qu'effectivement le Conseil synodal n'est pas tenu de revenir avec une autre proposition, et propose qu'un article demande au Conseil synodal de proposer un article incluant le risque minimal, si c'est le souhait du Synode.

Le Conseil synodal demande deux minutes de pause pour faire une proposition.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, propose d'aller de l'avant et de se tenir à un taux de risque minimum jusqu'à juin 2010 et ajoute une résolution supplémentaire qui a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal de lui faire une proposition quant au niveau de sécurité des investissements pour le Synode de juin 2010.

Il propose d'accepter l'entrée en matière.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, estime que la deuxième proposition va à l'encontre de la première, dans le sens que les niveaux de sécurité sont dans l'article 321 du règlement général. Que va faire le Conseil synodal. Cela signifie que l'on modifie un article du règlement général aujourd'hui et dans six mois, le Synode devra à nouveau se prononcer sur cet article. Il a quelques problèmes quant aux modifications successives d'un article du règlement général.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que le niveau de sécurité s'inscrit dans le cadre précis de la stratégie de placements selon la prévoyance professionnelle.

Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, précise que la proposition du Conseil synodal de juin 2010 pourra être acceptée ou refusée. Dans le cas où elle serait refusée, le dossier va traîner encore quelques mois. Il estime préférable de remettre le rapport entièrement en juin 2010. Il rejoint l'idée que six mois ne sont rien dans la vie d'un homme et de l'EREN.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, demande que l'on passe au vote.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 9

Le président ouvre la discussion sur l'amendement de la paroisse de La Côte

*Le Synode adopte les changements réglementaires suivants (art. 321) : Les fonds de la Caisse centrale sont placés conformément aux dispositions cantonales pour le placement des fonds qui appartiennent à l'Etat. Pour les fonds placés à moyen et à long terme, le Conseil synodal peut autoriser des placements selon les critères de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle. **Il définit les valeurs éthiques à respecter en matière de placements.** La gestion est du ressort du Conseil synodal, qui peut déléguer cette tâche à des mandataires externes.*

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, ne va pas à l'encontre du Conseil synodal, mais demande une précision dans le règlement sur la question des valeurs éthiques. Ce n'est pas forcément aux banques de dicter ses critères éthiques, mais dans les propositions des banques, l'Eglise peut trouver ceux qui lui correspondent.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que le souci des placements éthiques apparaît dans le rapport. Le Conseil synodal a renoncé à ajouter cela dans l'article, mais peut tout à fait s'en accommoder.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, se demande s'il ne faut pas ajouter les valeurs éthiques, non seulement où l'on place l'argent mais également avec qui. Va-t-on faire des placements éthiques avec des partenaires dont le fonctionnement est discutable?

Le président précise que soit ce que le pasteur Pagnamenta cite est contenu dans le terme "valeurs éthiques", soit il faut voter un sous-amendement par écrit.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que si le choix de l'institution est contenu dans le terme "valeurs éthiques", cela lui convient.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, estime que le choix de partenaires financiers est inclus dans le terme "valeurs éthiques"

Le président procède au vote

Au vote, l'amendement de la paroisse de La Côte est accepté à l'unanimité

Le président ouvre la discussion sur la nouvelle résolution amendée.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, demande pourquoi mentionner dans un article de règlement le fait d'attribuer la gestion au Conseil synodal, qui a la possibilité de confier cette tâche à un organisme.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, explique qu'il n'est pas nécessaire de le spécifier. Mais le Synode décide d'une politique de placement et la gestion appartient au Conseil synodal.

Le président procède au vote de la résolution amendée

Au vote, la résolution amendée est acceptée à une grande majorité et a la teneur suivante:

Le Synode adopte les changements réglementaires suivants (art. 321) : Les fonds de la Caisse centrale sont placés conformément aux dispositions cantonales pour le placement des fonds qui appartiennent à l'Etat. Pour les fonds placés à moyen et à long terme, le Conseil synodal peut autoriser des placements selon les critères de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle. Il définit les valeurs éthiques à respecter en matière de placements. La gestion est du ressort du Conseil synodal, qui peut déléguer cette tâche à des mandataires externes.

Le président passe à la résolution supplémentaire du Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de lui faire une proposition quant au niveau de sécurité des investissements pour le Synode de juin 2010.

M. Jacques-André Steiner, paroisse du Joran, précise que l'on vient de donner au Conseil synodal l'autorisation de gérer les fonds de placements. Le fait de demander une proposition le lie de nouveau pour six mois. Il préférerait:

Le Synode demande au Conseil synodal de l'informer quant au niveau de sécurité des investissements pour le Synode de juin 2010.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Ruz, à titre personnel, trouve que demander une information est plus vague que de faire une proposition. Si le Synode demande une information, il doit la recevoir tous les six mois en fonction du marché. La vraie question est de savoir si le Synode veut être plus restrictif que l'OPP2. Si c'est le cas, il faut garder la résolution du Conseil synodal et demander une proposition pour juin 2010.

M. Jacques-André Steiner, paroisse du Joran, veut laisser la liberté au Conseil synodal et ne pas le lier.

Le président précise que M. Steiner le lie dans la mesure où il demande des comptes à chaque fois que le Synode se réunit.

M. Jacques-André Steiner, paroisse du Joran, estime qu'il ne faut pas demander une information tous les six mois, après juin 2010, que le Synode laisse la liberté au Conseil synodal d'agir dans le cadre de ses compétences.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Ruz, à titre personnel estime inutile de demander une information en juin 2010 seulement, car la politique de placement viendra à peine de commencer et il n'y aura pas de résultats. Il propose à M. Steiner de refuser la résolution s'il veut laisser la liberté de gestion au Conseil synodal.

M. Jacques-André Steiner, paroisse du Joran, retire son amendement.

Le président procède au vote de la résolution.

Au vote, la résolution est acceptée à la majorité.

Le président passe à la résolution supplémentaire des Hautes Joux

Le Synode donne expressément mandat à l'organe de contrôle de vérifier la conformité des placements financiers et à la commission des finances de s'assurer de la compétence de l'organe de contrôle.

La pasteur Karin Phildius, paroisse des Hautes Joux, demande que le rôle de l'organe de contrôle soit clairement défini car dans les articles, il semble que cela ne soit pas le cas. Elle laisse les gens plus compétents voir si c'est important d'avoir cette précision.

M. Jacques-André Steiner, paroisse du Joran, précise que la Commission financière est une commission consultative du Conseil synodal. Si cette commission a pour mandat de s'assurer de la compétence de l'organe de contrôle, elle a une mission pire que celle de renverser le Creux-du-Vent! La fiduciaire à qui l'on s'adresse est agréée par la chambre des fiduciaires ce qui paraît suffisant pour juger de ses compétences. Il estime que cette résolution n'apporte rien au débat.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise qu'il n'y a pas de fiduciaire qui révise les comptes et que l'organe de contrôle est nommé par le Synode. Normalement, un organe de contrôle doit s'assurer que les placements sont effectués en conformité avec le règlement. Cette résolution est superflue.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution supplémentaire de la paroisse des Hautes Joux est refusée à l'unanimité

Le président procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la politique de placement des fonds de la Caisse centrale et les résolutions sont acceptés à une large majorité.

Le président passe au point

9. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la politique de diaconie de proximité

M. Hans Beck, pour le Conseil synodal, n'a pas à dire que la mission des chrétiens consiste à transmettre le message du Christ non seulement en paroles mais également en actes, c'est-à-dire par la diaconie, car tout le monde en est convaincu.

Une première démarche dans la préparation de ce rapport consistait à établir un inventaire des activités diaconales existantes dans l'EREN. On remarque que le spectre d'activités diaconales est déjà très riche, ce qui est réjouissant! Le rapport ne veut surtout pas inventer des choses qui sont déjà bien développées. Toutefois, à la lecture des soucis et des souhaits des personnes qui réalisent des projets de diaconie au près, on constate que les objectifs spécifiques pour la diaconie, qui sont déjà formulés dans le programme de législature, correspondent à un véritable besoin. L'EREN veut renforcer les projets diaconaux et stimuler des idées nouvelles; Encourager et étendre les services existants; Améliorer les synergies entre les paroisses et partager les expériences faites: Profiter des compétences d'autres institutions, en particulier du Centre social Protestant.

C'est pour réaliser ces objectifs que le Synode a décidé de mettre en place une Plateforme diaconale. Un des objectifs est de faciliter les contacts entre les paroisses et entre les paroisses et le Centre social protestant. Le rapport fait des propositions concrètes pour que cette plateforme puisse fonctionner de cette manière.

M. Beck cite quelques idées en bref: la Plateforme est composée d'un membre de chaque paroisse et du CSP; L'échange d'information entre ses membres se fait par les moyens informatiques et par des réunions; La Plateforme sera l'organe permettant les liens avec l'extérieur (Etat, autres Eglises, institutions finançant la diaconie, etc...) en assurant ainsi la visibilité des actions diaconales de l'EREN; La Plateforme profite des compétences de ses membres et d'autres spécialistes pour approfondir le concept de la diaconie et le développement de nouvelles idées.

Le Conseil synodal ne veut pas imposer des activités ou des structures aux paroisses, mais enrichir la vision de chaque paroisse grâce aux expériences des autres. Il trouve particulièrement utile et fructueuse la collaboration envisagée entre le CSP et les paroisses. Le document "Portrait du CSP" qui a été distribué aux députés ce matin informe sur son mandat, ses divers secteurs d'activité et ses perspectives d'avenir.

Il est heureux que le CSP soit une institution intégrée dans l'EREN et que ses actions très diversifiées soient appréciées et reconnues par l'Etat.

Les structures actuelles dans les paroisses sont assez différentes: la diaconie peut être portée par un "Centre diaconal" chapeauté par des spécialistes ou être réalisées simplement par des bénévoles. M. Beck comprend de ce fait le souci d'une paroisse qui n'a pas de répondant diaconal qu'elle pourrait déléguer.

A titre personnel, il termine en disant deux choses: La charge des membres de la Plateforme n'est pas énorme et une paroisse qui a des problèmes peut retarder quelque peu la délégation d'une personne pour voir comment la plateforme fonctionne. L'appétit vient en mangeant mais aussi en regardant les autres!

Le président précise que les paroisses du Val-de-Ruz ont retiré leur amendement et ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée

Le président passe à la résolution

Le Synode adopte la proposition pour le mandat, la structure et le fonctionnement de la plate-forme de diaconie de proximité.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, est un peu inquiet de voir une structure en plus, mais se réjouit d'entendre qu'elle sera légère et espère qu'elle ne s'écroulera pas comme les plateformes des forages en mer!

Le président procède au vote

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité

Le président procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la politique de diaconie de proximité et la résolution sont acceptés à l'unanimité.

Le président passe au point

10. Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'envoi du bordereau de la contribution ecclésiastique à tous les protestants

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la pire chose qui peut arriver, c'est que des membres de l'EREN ne reçoivent même pas la facture. Et c'est pour empêcher ce scénario inadmissible que le Synode a chargé le Conseil synodal d'entreprendre les démarches décrites dans le rapport. Malheureusement, il n'est pas possible de crier victoire, malgré un grand travail abattu, il reste encore beaucoup à faire.

Pourquoi alors présenter ce rapport si le résultat final n'est pas atteint et les négociations sont en cours? La résolution du Synode date de décembre 2007, et demandait de faire rapport de l'état des discussions. Après 2 ans, ce moment est venu. Cette présentation permet aussi d'associer le Synode à la difficulté du dossier, et recevoir son soutien moral dans les démarches en cours. Malgré le caractère essentiellement informatif du rapport, il est demandé de le quittance par une résolution, car formellement un rapport qui répond à une résolution du Synode doit être adopté.

Une question a été posée lors d'une réunion de préparation du Synode: Pourquoi l'EREN ne s'occuperait-elle pas elle-même d'envoyer les bordereaux de contribution ecclésiastique? Il y a une raison élémentaire à ceci: c'est le droit fiscal, plus précisément le secret fiscal. Chacun le sait, la contribution ecclésiastique est calculée en fonction du revenu des gens. Ce principe paraît juste et il faut le conserver. Pour faire la facture, il faut connaître le revenu, donc ceci n'est pas compatible avec le secret fiscal.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, a trouvé le rapport très intéressant, mais estime qu'une piste n'a pas été explorée. Dans le rapport, il est mentionné que 10'000 foyers protestants ne recevaient pas leur bordereau. L'EREN ne pourrait-elle pas communiquer au fisc neuchâtelois la liste des membres qui ne reçoivent pas de bordereau de manière à ce que l'Etat le fasse.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que pour les 10'000 contribuables qui ne reçoivent pas la facture, il existe différents moyens de les récupérer. Mais envoyer le fichier de l'EREN à l'Etat va à l'encontre de la loi fiscale qui dit que l'appartenance confessionnelle ne fait pas partie des contributions.

Il existe d'autres moyens, premièrement, il y a un contact auprès des fiduciaires pour leur demander qu'elles arrêtent de cocher "sans confession" ou "autre confession" lorsqu'elles ne savent pas ce que leur client désire. Il y a aussi un projet où, dans un exercice ponctuel, l'EREN va contacter, par le département des Finances, toutes les personnes protestantes et catholiques puisque que cette démarche est conjointe aux trois Eglises reconnues.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée

Le président passe à la résolution 1

Le Synode prend acte de l'état des démarches pour l'envoi du bordereau de contribution ecclésiastique à tous les protestants et approuve la poursuite des travaux selon les pistes évoquées.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur l'envoi du bordereau de la contribution ecclésiastique à tous les protestants et la résolution sont acceptée à l'unanimité.

Le président passe au point

11. Rapport n°6 du Conseil synodal sur un concept de formation visant à faciliter la mise en œuvre des Visions Prospectives II

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, cite une phrase du rapport dans le chapitre Redimensionnement - priorités - vie en page 14 "moins de membres, moins de forces, moins de lieux de cultes, moins de moyens financiers, moins de postes". Mme Borer n'a pas trouvé cette lecture très encourageante et s'est demandé comment les paroisses vont faire pour remplir cet objectif. Dans le paragraphe suivant, une des pistes est d'offrir une formation aux responsables paroissiaux. Le rapport qui est présenté ce jour répond à cet objectif. Elle cite en exemple deux thèmes pouvant faire l'objet de formation: "Oser parler d'argent: apprendre à donner une valeur aux activités proposées" ou "apprendre à utiliser les fichiers paroissiaux, dans le but d'instaurer des liens avec les nouveaux membres et de soigner les liens avec les membres proches".

Le Conseil synodal propose un concept de formation un peu nouveau pour l'EREN, qui est basé sur deux idées fortes:

-Favoriser les compétences existantes à l'interne. La démarche première sera toujours de voir si des personnes compétentes engagées dans l'EREN peuvent faire cette formation.

- Apprendre en échangeant ses expériences. Eviter que chaque paroisse ne crée une formation dans son coin. Le fait de participer ensemble à des modules de formation avec des thèmes assez précis devrait favoriser l'échange. Il s'agit de mettre les informations en réseau ou de se mettre en réseau. Pour l'année 2010, le Conseil synodal projette d'organiser deux journées cantonales en abordant les sujets listés sous forme de micro-formation de 3 à 4 heures. Il n'est pas prévu d'en organiser sur toute l'année. Plusieurs sujets seront traités en parallèle ce qui devrait permettre à une personne de suivre quatre ateliers sur les deux journées. C'est une structure assez légère qui ne prend pas trop de temps. A la fin de chaque journée, il y aura une évaluation qui permettra peut-être d'intégrer de nouveaux sujets de formations selon les participants.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, demande si les frais seront pris en charge par la paroisse, le participant ou la Caisse centrale.

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, précise que les coûts seront effectivement maintenus le plus bas possible puisque ces animations seront faites par des permanents de l'EREN dans le cadre habituel de leur travail. Il y aura peut-être un coût d'intendance, repas et transport qui seront pris en charge par les paroisses. Actuellement, il n'y a pas encore eu de réflexion si un intervenant venait de l'extérieur.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

Le Synode prend acte du concept de formation proposé et charge le Conseil synodal de le mettre en œuvre

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur un concept de formation visant à faciliter la mise en œuvre des Visions Prospectives II et la résolution sont acceptés à l'unanimité

Le président passe au point

12. Rapport d'information n° 7 du Conseil synodal sur la restructuration des services cantonaux

Mme Barbara Borer, pour le Conseil synodal, explique que le rapport présente un échancier et que le poste de responsable des Centres cantonaux est déjà mis au concours. Le Conseil synodal a pris cette décision pour favoriser l'intégration de la personne, lui permettre de faire partie du projet et de collaborer. Mais aussi pour que l'EREN intègre l'idée d'avoir une nouvelle personne dont la mission et la position hiérarchique ne sont pas entièrement définies actuellement. Le Conseil synodal est très attentif aux échos que suscite ce poste de responsable. Il est conscient de l'ampleur du changement de mentalité que cela implique, c'est pourquoi il propose des changements pas étapes, pour laisser à chacun la possibilité de s'approprier une nouvelle façon de travailler. Les informations continueront à être données régulièrement.

La parole n'étant pas demandée, **le président** passe au point

13. Rapport n° 8 du Conseil synodal sur la motion "Pour un échange d'idées plus performant"

Le pasteur Pierre de Salis, pour le Conseil synodal, explique que la proposition de refuser cette motion ne signifie pas pour autant que son intention et l'objectif visé par les motionnaires sont perdus à tout jamais! Le Conseil synodal retient dans son rapport la pertinence de l'appel à renforcer l'efficacité de l'échange d'idées et les liens entre les députés, en particulier avant les sessions du Synode. Il retient aussi l'importance de continuer de se donner des temps de travail et de rencontres interpersonnelles pour traiter les questions d'intérêt général de l'Eglise. Autrement dit, si le Synode suit aujourd'hui la proposition qui lui est faite par le Conseil synodal (refuser la motion en 2^e lecture), cela ne signifie pas pour autant qu'il y a des "perdants" (les motionnaires) et un "gagnant" (le Conseil synodal). Au contraire, le Synode en particulier et l'EREN en général auront pris acte de la demande de se donner les moyens de mieux communiquer et échanger entre députés et conseillers de paroisse ou de centres. Il y aura un "avant" et un "après". Le Synode pourra se référer, le cas échéant aux deux débats dont cette motion a fait l'objet. Il pourra aussi se référer à l'analyse faite par le

Conseil synodal et l'intention clairement annoncée dans son rapport de valoriser les échelons transversaux (journées synodales, journées de formation, plateformes cantonales,...) et les possibilités de débattre de l'avenir général de l'Eglise chaque fois que cela est possible ou souhaitable. Le Conseil synodal encourage les députés qui le désirent à utiliser en toute liberté les possibilités offertes par le web participatif et social (blogs, réseaux sociaux,...; à quand un groupe d'Amis du Synode de l'EREN dans Facebook ?) et à faire part largement autour d'eux des résultats de ces échanges d'idées plus performants. De plus, le nouveau site internet, dont nous fêtons aujourd'hui la mise en ligne, disposera de la possibilité technique d'ouvrir temporairement des forums sur des sujets intéressant les forces vives de l'Eglise. Force est de constater que les sujets appelant un échange d'idées plus performant ne manquent pas, mais le Conseil synodal estime que les personnes intéressées doivent échanger leurs idées en toute liberté, sans qu'il les prenne par la main !

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, remarque que le pasteur de Salis a mentionné la possibilité de l'ouverture de forum sur le site de l'EREN. C'est ce qui était demandé par la motion et il approuvera ce rapport.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

En deuxième lecture, le Synode décide de refuser la motion "Pour un échange d'idées plus performant".

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la motion "Pour un échange d'idées plus performant" et la résolution sont acceptés.

Vu l'heure, le président passe au point 16

16. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

Le président rappelle les modalités sur les motions et propositions. Il passe à la motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qui date du mois de juin 2009 et qui n'avait pas été traitée.

En raison de la situation actuelle, le Synode demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité de l'abrogation de l'article 183 du RG. "Les permanents ministres et laïcs sont tenus de résider dans les appartements de fonction ou à défaut dans la paroisse, où leur ministère est appelé à s'exercer. A titre exceptionnel, le Conseil synodal peut accorder une dérogation.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que l'obligation de résidence n'est plus d'actualité. La situation actuelle des couples qui travaillent tous les deux dans des lieux différents, pose un

certain nombre de problèmes quant au lieu d'habitation de la famille. Ne serait-il pas judicieux de laisser une liberté de résidence et ainsi favoriser une plus grande stabilité aux enfants pour leurs études? La mobilité beaucoup plus grande qu'autrefois et les habitudes ont changé. Il y avait l'habitude d'aller à la cure sonner en cas de besoin. Actuellement, les attentes ont changé: le contact ne se fait plus en allant directement à la cure, mais en atteignant son portable (qu'il habite le village ou à 25 km). Cela permettrait également aux ministres d'avoir la possibilité d'investir dans leur propre habitation, s'ils le désirent et de ne pas être pris au dépourvu lors de leur retraite. Cette suppression n'interdit pas à un ministre d'habiter sur son lieu de travail! La paroisse demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité de supprimer l'article 183 du Règlement Général.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, reconnaît que la situation a changé. S'il est d'accord avec l'idée, le Conseil synodal suggère néanmoins de refuser cette motion. En effet, si l'article sur l'obligation de résidence est supprimé, il y aura des incidences sur d'autres facteurs. Il s'agira de revoir l'entier des directives sur les conditions de logement. Réfléchir à la question des salaires, car l'EREN a la volonté d'accorder des salaires égaux à l'ensemble de ses ministres et s'il n'y a plus la possibilité de loger dans les cures, il y aura des différences très fortes de pouvoir d'achat entre le bas et le haut du Canton. Dans la question des salaires, il y a celles des allocations, des questions fiscales, car une part des avantages sur les prix des loyers n'est pas imposable. Toucher aux salaires implique des répercussions également sur la Caisse de pension. Toute la politique d'égalité (discutable, car à force de vouloir l'égalité, on crée parfois l'inégalité) devra être rediscutée.

En plus toute la stratégie immobilière serait ébranlée, car si on enlève cet article des règlements, cela signifie qu'à moyen terme, l'EREN vendra toutes ses cures. Il est impossible de louer une cure à quelqu'un le temps que le pasteur en charge de la paroisse habite à l'extérieur. Il faut traiter également la question de la proximité du travail pastoral, car lorsque le pasteur habite la localité, il se mêle à la population en y faisant ses courses, en allant à la bibliothèque, en participant aux événements, en faisant partie des pompiers, en rencontrant ses paroissiens, etc. C'est n'est pas rien et cela pose la question de savoir ce que l'on attend de plus du ministère pastoral. L'obligation de résidence a déjà été allégée puisqu'elle ne concerne plus que les pasteurs référents.

Le Conseil synodal accepte l'intention, estime qu'il faut aborder cette question, mais qu'elle doit se faire en lien avec une stratégie immobilière, une politique familiale et toutes les directives qui concernent les conditions de travail.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne comprend pas pourquoi la suppression de l'article 183 met en danger les cures. Alors que cet article dit qu'un pasteur référent doit habiter dans la paroisse. Donc il laisse libre le fait que le pasteur référent choisisse de ne pas habiter la Cure pour aller ailleurs dans le territoire de la paroisse. La seule chose qui change est la limite du territoire qu'il pourra habiter.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que là où il y a des cures disponibles, les pasteurs référents sont tenus d'y résider. Il n'y a pas d'autre proposition que la cure.

Le président procède au vote

Au vote, la motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est refusée.

Le président passe à la motion proposée par la paroisse de Neuchâtel

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter pour la session de juin 2010 des modifications du Règlement général tenant compte de la situation ministérielle et paroissiale actuelle résultant de la diminution des postes. Des règles moins contraignantes (résidence des permanents, par exemple) pourraient être adoptées pour faciliter la repourvue des postes et s'adapter à l'expérience des Conseils paroissiaux.

En particulier, l'article 136 du RG pourrait être modifié comme suit:

*Le Conseil paroissial constitue son bureau composé de cinq membres, le président laïc élu par l'Assemblée de paroisse en fait partie d'office. Le Conseil paroissial nomme, pour quatre ans, un vice-président, un secrétaire et un caissier. Le modérateur fait partie du bureau. Le vice-président doit être un ministre **ou éventuellement en cas de force majeure ce poste pourrait être attribué à un laïc.***

Si c'est le modérateur qui est vice-président, un autre membre du colloque doit être nommé au bureau.

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, précise qu'elle va plutôt parler de l'article 136 car suite à la diminution de postes, il est difficile de trouver un ministre acceptant d'assumer la vice-présidence. Plutôt que de laisser ce poste vacant, la paroisse propose d'accepter qu'il soit tenu par un laïc pour une période donnée.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel reste sur sa faim et estime qu'aucun argument n'a été émis pour justifier le changement de l'article 136. Il pense qu'il y aura toujours un ou deux pasteurs dans les paroisses pour assumer la vice-présidence et la modération. De plus, la motion charge le Conseil synodal de proposer des modifications des articles du Règlement général, ce que le Synode vient de refuser à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. C'est un rapport beaucoup plus large que le point de l'article 136. De plus, demander tout cela dans un délai si court est tout simplement impossible. Non seulement parce que le Conseil synodal a beaucoup de travail, mais parce que la consultation nécessaire pour des changements de cette importance doit être approfondie. Il ne sait pas vraiment ce que demande la paroisse de Neuchâtel, car se concentrer sur l'article 136 c'est ignorer le reste de la motion, et aucun argument ne justifie le changement.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, ne comprend pas bien l'argumentation. Le texte de l'argumentation dit autre chose que le texte proposé.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, comprend cette demande de modification de l'article 136 du Règlement général. Normalement, les postes de vice-président sont attribués à des ministres. Or, dans la paroisse de Neuchâtel, il se trouve qu'aucun ministre ne veut prendre cette charge, ce qui n'est pas normal! Il trouve lamentable, en regard des présidents et membres de Conseils paroissiaux qui oeuvrent bénévolement, que des ministres ne veulent pas prendre la vice-présidence! Il les invite à renoncer un peu à leur confort, à prendre des charges et à faire du bénévolat!

Le président procède au vote

Au vote, la motion de la paroisse de Neuchâtel est refusée.

Le président passe à la motion supplémentaire de la paroisse du Joran qu'il a reçu ce jour.

Vers une réelle transparence des finances à disposition de l'EREN
Lors de sa 158^e session du Synode du 10 juin 2009 au Louverain, les députés ont discuté et finalement pris acte de la planification financière proposée par le Conseil synodal en marge de son programme de législature. Cette planification financière a été appréciée, car elle permet de voir au-delà d'un budget et d'orienter les tâches de l'EREN par un choix conscient des missions, à grandir, à reporter à des jours meilleurs, voire à abandonner. Cette planification financière n'était cependant pas basée sur une mise à profit exhaustive des moyens à disposition car elle souffrait d'une carence importante à l'heure d'une raréfaction des moyens.

Trop importante même, lorsqu'un financement y est mentionné sans en connaître ses sources, évoqué de manière pudique sous le libellé "financement extérieur de postes" (pt. D2, 1b), comme l'a reconnu le conseiller synodal responsable du dossier.

Trop importante également au moment où, comme le président du Conseil synodal l'a dit, on souhaite solliciter une contribution plus importante de la part de l'Etat ou des communes urbaines (voir sous Recettes, 2b et 3).

Trop importante donc, quand la garantie d'une pérennité de l'activité de l'EREN passe par une totale transparence.

En effet, une planification financière des actions à venir de l'EREN doit, de l'avis des motionnaires, afficher toutes les ressources de l'Eglise, donc également celles dont disposent les paroisses. Seule, une lisibilité de l'ensemble des ressources au service d'un même objectif pourra permettre aux députés du Synode, comme aux partenaires de l'EREN, de prendre position.

Le but de la motion est donc de faire toute la lumière sur les ressources à disposition, non de juger prématurément de l'affectation de ces dernières; la motion ne vise pas non plus une centralisation de la gestion financière de l'EREN, qui s'avèrerait contraire à l'autonomie des paroisses.

Les motionnaires proposent aux députés du Synode de confier au Conseil synodal le recensement de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses et de faire des propositions quant à leur gestion et à leur usage durant les années à venir, en complétant la planification financière dont le Synode a pris acte en juin 2009. Il est évident que les paroisses, par le biais de leurs députés, pourront ensuite décider du devenir de leurs deniers.

Le Conseil synodal présente cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2010.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, explique que le but essentiel de cette motion, est de faire la lumière sur les finances. Selon les motionnaires, il n'est pas logique de souligner les difficultés financières de l'EREN sans avoir l'éclairage des comptes des paroisses. Il paraît nécessaire de lier les finances cantonales à celles des paroisses. Il importe également de mettre en évidence la solidarité de ces dernières, de faire jouer leur complémentarité. De cette manière-là, une plus grande force serait donnée au travail d'Eglise. On parlera vraiment de l'EREN en y associant les paroisses. Très souvent, lorsqu'on parle de l'Eglise, on parle du Conseil synodal, du Synode, mais il faut que l'EREN intègre de façon vive l'ensemble des paroisses, ce qui renforcerait sa cohérence.

M. Allisson tient à souligner que les motionnaires n'ont pas l'intention de tirer un bilan consolidé de l'EREN et des paroisses. Ces dernières gardent leur autonomie financière. Mais avec l'acceptation de cette motion sur la transparence, cela permettrait d'avoir un vrai regard sur le fonctionnement de l'Eglise, de voir les difficultés de l'EREN et en même temps celles des paroisses, mais faciliter aussi une générosité de la part des paroisses.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, a deux remarques sur la forme. En premier lieu, une motion doit être formulée ainsi: "le Synode charge le Conseil synodal de...", mais ne peut pas être intitulée ainsi: "les motionnaires proposent aux députés...".

Deuxièmement, selon le contenu, cette motion lui paraît caduque, dans le sens que chaque année les paroisses envoient leurs comptes au Conseil synodal. Ces derniers sont, à sa connaissance, à disposition de ceux qui le désirent. En résumé, il juge cette motion mal formulée et superflue.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, précise qu'il est d'accord de reformuler la motion pour qu'elle soit correctement rédigée. Sur le fond, il est conscient que les paroisses déposent, après chaque assemblée de paroisse leurs comptes et leur bilan. Il n'empêche que lorsqu'on parle des difficultés de l'EREN, elle semble être totalement coupée de la dimension paroissiale. Le sens de la motion est de rendre transparent ce fonctionnement.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, explique que si l'EREN avait la forme du S.A., et chaque paroisse une petite société anonyme, cette EREN là aurait l'obligation légale d'établir des comptes regroupés qui devraient être communiqués à tous les membres. Si l'information existe déjà, tant mieux, mais il lui semble qu'elle devrait être communiquée et discutée dans le cadre du Synode.

M. Jacques Bannwart, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande quelle est l'intention qui se cache derrière cette motion. Car il lui semble que d'un côté on avance d'un pas, de l'autre on ne consolide pas, mais on aimerait quand même voir.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, estime que la lecture de la motion laisse penser que l'on veut que le Conseil synodal ait la gestion des ressources paroissiales.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, réagit à l'intervention qui demande quelle est l'intention de la motion en posant une question. À l'heure actuelle, le fonds de roulement de l'EREN, qui est en réalité son capital propre, est connu chaque année. Mais quel est celui de l'Eglise neuchâteloise?

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, complète les propos de M. Waelti. Il a été dit que le Conseil synodal connaît le fonctionnement et les comptes des paroisses. Or, le Synode l'ignore, c'est pourquoi la motion demande une transparence.

M. Rico Gabathuler, paroisse La Chaux-de-Fonds, fait partie des motionnaires, un des arguments qui l'a incité à signer cette motion est que s'il se mettait à la place du Conseil synodal qui a des contacts avec l'Etat et d'autres personnes pour négocier de l'agent, il doit être capable de communiquer ses finances, paroisses incluses.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, commence à comprendre que la motion n'est pas celle de la paroisse du Joran, mais de "Allisson et Cie".

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, précise que ce qui le gêne dans ce texte est que les motionnaires demandent non seulement le recensement de toutes les ressources actuelles disponibles dans les paroisses, mais également de faire des propositions quant à leur gestion et à leur usage durant les années à venir. Il estime que l'autonomie des paroisses en prend un sacré coup! Il se demande si ce n'est pas une question de péréquation qui se pointe à l'horizon.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, ne va pas reprendre le débat, mais précise que la motion contient effectivement deux aspects, d'une part la transparence et d'autre part la gestion communautaire. La transparence est assez simple à réaliser. La Gestion communautaire, par contre, place le Synode devant beaucoup d'obstacles, chaque paroisse est une entité juridique, et il faudrait en étudier mieux la faisabilité.

M. Claude Waelti, paroisse La Chaux-de-Fonds, pense qu'il faut faire attention lorsqu'on parle de regroupement voire de consolidation, on parle surtout de transparence. Mais la motion ne va pas dans le sens d'une gestion communautaire des biens. Lorsqu'une entreprise est contrainte de faire une consolidation, c'est pour que les actionnaires connaissent la fortune de l'entreprise, le patrimoine d'un groupe. Mais la société dominante ne peut ni puiser, ni gérer les biens des autres sociétés qui constituent le groupe.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, estime que cette motion a deux aspects: transparence et gestion. Il propose aux motionnaires de laisser la partie qui parle de transparence et de supprimer la partie qui parle de la gestion.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes Joux, trouve que la deuxième partie n'est pas explicite.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, relit ce qui est mis dans le texte de la motion: "Il est évident que les paroisses, par le biais de leurs députés, pourront ensuite décider du devenir de leurs deniers". Si c'est l'entièreté de la motion qui est écrite, c'est effectivement une perte de décision des paroisses qui est donnée au Synode. Il serait important que les motionnaires se positionnent.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, lance que cela signifie bien que les paroisses se feront piquer leur argent!

Le président rappelle qu'une motion est une intention donnée au Conseil synodal. Ce dernier n'est pas lié par les termes de la motion.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, revient sur sa première intervention. Il aimerait que l'on change la première partie à savoir: Le Synode charge le Conseil synodal de... etc.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, en accord avec un certain nombre de motionnaires, propose de retirer momentanément cette motion. Ils reviendront dans six mois avec une motion en français courant. Elle demande effectivement un peu plus de réflexion et doit être mieux formulée.

Le président passe au point

14. Rapport n° 9 du Conseil synodal sur la création d'entreprises éthiques, dans un but lucratif

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la crise favorise la créativité. C'est ainsi qu'est née la résolution du Synode en 2006, demandant d'étudier l'intérêt de la création d'entreprises éthiques en lien avec les missions de l'Eglise, dans un but lucratif. L'idée était bien évidemment de générer un revenu significatif pour l'EREN.

Fort de ce mandat, une séance de brainstorming (en français: recherche d'idées, ou plus littéralement "tempête de cerveaux") a été organisée pour obtenir le plus d'idées possibles. Cette réunion a eu lieu sous la présidence de M. Jacques Laurent, avec une impressionnante brochette de participants venus des paroisses. La réunion très bien préparée a permis de dégager une liste de 45 idées, et de les classer selon plusieurs critères prédéfinis. M. Bonanomi en cite quelques-unes:

- Transformer une église désaffectée en loft
- Agence de voyages à thématique religieuse
- Organisation de fêtes religieuses, séminaires d'entreprise, etc.
- Agence de voyages pour handicapés
- Habitations pour personnes âgées

Après cette séance, chaque idée a été analysée au Secrétariat général. Pour certaines d'entre elles, il a même été envisagé de confier une étude à une Haute école de la région. Mais au fur et à mesure que l'on entrait dans le concret, il a fallu constater que les chances de réalisation et les perspectives financières pour ces idées étaient très modestes.

Créer une entreprise lucrative n'est pas chose facile. Y ajouter l'exigence d'être éthique et de s'inscrire dans un contexte institutionnel la rend encore plus difficile. Mais le défi principal se situe au niveau du management. La création d'une entreprise est liée à une personne, un entrepreneur, qui est prêt à bosser 60 heures par semaine pour lancer son affaire, sa propre affaire. Entre parenthèses, la situation est différente pour un grand groupe, qui, s'il veut fonder une nouvelle société, peut se payer un entrepreneur en lui offrant le salaire qu'il faut.

Heureusement, il y a des exceptions qui se présentent typiquement sous la forme d'opportunités qu'il faut identifier, évaluer et saisir. C'est ce qui est arrivé avec le terrain de la Cure de Peseux, qui avoisine la maison pour personnes âgées "La Pesolière". En s'associant avec cette dernière, une occasion s'est présentée pour réaliser un projet lucratif, avec une composante éthique. Le projet s'inscrit dans le cadre de la gestion du parc immobilier, qui doit être rentable comme nous l'avons décidé au Synode de juin 2009. Le projet se trouve actuellement dans la phase d'étude. S'il se réalise, il offrira 7 appartements de 2,5 pièces et 5 studios, tous en location, à partir de 2011.

La parole n'étant pas demandée

Le président procède au vote sur l'entrée en matière

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

Le Synode décide du classement, de la résolution 150-F

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président procède au vote d'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la création d'entreprises éthiques dans un but lucratif et la résolution sont acceptés à l'unanimité.

Le président passe au point

15. Rapport d'information n° 10 sur les cibles Terre Nouvelle

M. Hans Beck, pour le conseil synodal, précise que ce rapport a deux objectifs. Premièrement, le 10 décembre 2008, le Synode a adopté un rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, dans lequel il est dit: "Durant cette législature, le Conseil synodal se limitera à présenter au Synode, - comme information- chaque année les comptes de l'année passée et le budget de l'année suivante". C'est donc cette information qui est donnée par ce rapport. Les montants des cibles paroissiales se basent sur le mode de calcul qui a déjà été accepté. Deuxièmement, en même temps, le Conseil synodal a promis de donner les critères que Latitude 21 applique aux projets de ses ONG et que le Conseil Terre Nouvelle utilisera pour ses projets "hors cible" qui seront présentés par les paroisses. A ce sujet, les députés peuvent voir, dans la deuxième partie du rapport, d'abord un rappel des règles adoptées pour les projets hors cible et un extrait des Critères d'évaluation de Latitude 21 comprenant les points qui seront utilisés par le Conseil Terre Nouvelle.

Ce rapport ne suscite aucune question.

Le président donne la parole à **la pasteure Bénédicte Gritti-Geiser**, paroisse de La BARC pour la prière finale.

Le président remercie chacun de sa présence et souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année.

Le président clôt la séance, il est 16h25.

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Florence Droz, secrétaire administrative du Synode et relu par Mme Danièle Rinaldi, secrétaire du Bureau du Synode.